

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 28 juin 2018*

Le Conseil municipal de la commune de Dammarie-les-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, le 28 juin 2018, sous la présidence de M. Gilles BATTAIL, Maire-Conseiller Régional.

A l'ouverture de la séance étaient

**présents** : Mme NOTO, Mme ZINEDDAINE-RHAITI, M. MARC, Mme FOUQUET, M. BLANCHON, Mme KUNDIG-BORDES, M. THERAULAZ, Mme ETANCELIN, Adjoints au Maire

M. SAUSSAC, Mme PAGES, Mme PERREAU, M. MIRZA, Mme CHARRETIER, M. CERCEAU (pouvoir à Mme PAGES à son départ avant la fin du conseil), Mme WOJTAS, M. CARVALHO, Mme MARTINS, Mme CIEPLIK, M. LAOUTI, M. BENOIST, M. CHABALIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés avec pouvoir** : M. BATTAIL (mandat à Mme NOTO jusqu'à son arrivée), M. BOUKLOUCHE (mandat à M. SAUSSAC), M. PETIN (mandat à Mme WOJTAS), Mme LE PAPE (mandat à M. MARC), M. VILLENEUVE (mandat à Mme ETANCELIN), M. SANDAL (mandat à Mme FOUQUET), Mme CHAVEL (mandat à M. BLANCHON), M. ZACHAYUS (mandat à Mme KUNDIG-BORDES), M. ZAIMI (mandat à M. THERAULAZ), M. ALIX (mandat à Mme CIEPLIK).

**Absents** :

M. PAIXAO, Mme BOUADJADJ, Mme RAMDANI, Mme YENBOU.

**Observations de séance** :

Le quorum étant atteint, Mme NOTO ouvre la séance à 18h38 jusqu'à l'arrivée de M. BATAIL.

M. PAIXAO entre en séance à 18h40.

M. BATAIL entre en séance à 18h52.

M. CERCEAU quitte la séance à 19h45.

M. BATAIL sort de la séance et ne prend pas part aux votes pour les points 2018-062 et 2018-065.

**Mme Joëlle NOTO** : Je vous propose que l'on commence parce que je crois qu'il y a un match à 20h00 pour ceux qui sont très foot. Je ne suis pas concernée mais je veux volontiers que l'on commence pour pouvoir terminer.

**Mme Joëlle NOTO** procède à l'appel.

### 1. 2018-058– Désignation du Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame **Françoise PERREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

### 2. 2018-068 – Classes transplantées 2018 - Attribution de subventions aux coopératives des écoles élémentaires de la ville

**Mme Khadija ZINEDDAINE-RHAITI, Adjointe au Maire** : Il s'agit de l'attribution de subventions aux coopératives des écoles élémentaires pour les classes transplantées.

Comme chaque année, les écoles élémentaires présentent des projets de classes transplantées en sollicitant une participation financière de la ville. Pour l'année scolaire 2017-2018, la municipalité poursuit son soutien aux classes découvertes dans les mêmes conditions et sous réserve de la validation par l'inspection de l'Education Nationale.

Les classes découvertes subventionnées par les associations telles que la fondation Total prenant en charge entièrement l'hébergement et les repas des enfants d'école de REP donnant lieu à une subvention municipale inférieure à celles octroyées aux classes découvertes dites classiques, soit 1 000 € au lieu de 2 000 €.

Deux classes de l'école Paul Doumer ont déposé une demande pour l'année 2017-2018. Les crédits sont inscrits au budget 2018 et il est proposé la répartition suivante, soit 2 x 1000 €, sommes versées à la coopérative de l'école Paul Doumer pour l'aide au financement de ses séjours de classes découvertes à destination de Beaulieu du 18 au 28 juin.

Il est proposé donc aux membres du Conseil municipal de décider :

- d'attribuer dans le cadre des classes transplantées, une subvention à l'école élémentaire Paul Doumer de 2 x 1000 € ;
- de verser les subventions correspondantes sur le compte de la coopérative scolaire comme suit : 50 % après retour de la validation du projet par les

services de l'Education Nationale et le solde à l'issue du séjour sur présentation de justificatifs financiers : factures acquittées et participation des familles.

**Mme NOTO** : Merci Khadija. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, donc nous allons voter.

Qui vote contre ? Qui vote pour ? Abstentions ? Je vous remercie.

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- D'attribuer, dans le cadre des classes transplantées, une subvention à l'école élémentaire Paul Doumer de 2 x 1000 €
- De verser les subventions correspondantes sur le compte de la coopérative scolaire comme suit : 50 % après retour de la validation du projet par les services de l'Education Nationale et le solde à l'issue du séjour sur présentation de justificatifs financiers : factures acquittées et participation des familles.

### **3. 2018-071 – Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat de mobilier, l'acquisition de matériel informatique et la réalisation de travaux pour le dédoublement de classes au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018**

**Mme Khadija ZINEDDAINE-RHAITI, Adjointe au Maire** : Il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat de mobiliers, l'acquisition de matériels informatiques et la réalisation de travaux pour le dédoublement de classes au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018. Il s'agit des dédoublements de classes de CP pour le moment.

Bien que l'information ne soit pas encore officielle, la mise en place du nouveau dispositif des dédoublements de classe de CP et CE1 dans les écoles des réseaux d'éducation prioritaire, devrait conduire la ville à ouvrir neuf nouvelles classes, trois dispositifs par école dans les groupes scolaires Paul Doumer, Maurice de Seynes et Henri Wallon.

Seuls les élèves scolarisés en CP seront concernés par le dédoublement à la rentrée scolaire 2018.

Ces nouvelles salles de classe devront être aménagées et nécessiteront des travaux, peinture, cloisons. Il faudra également acheter du mobilier pour doter les classes dédoublées et acquérir du matériel informatique supplémentaire pour les équiper.

Pour faire face aux coûts importants du dédoublement, la ville a déjà transmis une première demande d'aide financière à l'Etat au titre de la dotation politique de la ville pour l'année 2018.

La lettre de cadrage de la préfecture indiquait précisément la possibilité d'obtenir des financements à travers cette dotation. Or à la fin du mois de mai, l'Etat a indiqué que les crédits seraient disponibles sur un autre fonds. Il faut donc une nouvelle délibération afin de solliciter l'Etat au titre d'une nouvelle dotation, la dotation de soutien à l'investissement local.

Le montant de cette opération s'élève à de 51 858 € hors taxes, sans les travaux de cloisonnement. La ville sollicite donc une nouvelle fois l'Etat au travers de la dotation de soutien à l'investissement local pour une aide financière de 41 486 €, soit 80 % du total des dépenses.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider :

- d'approuver l'opération présentée dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2018 ;
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 41 486 € pour le financement des classes dédoublées dans les groupes scolaires Paul Doumer, Maurice de Seynes et Henri Wallon
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes s'y rapportant.

**Mme NOTO** : Merci Khadija. Y a-t-il des questions en rapport avec ce point ?  
Aucune.

Nous allons donc voter : qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- d'approuver l'opération présentée dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2018 d'un montant global de 51 858 € HT.
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 41 486 € pour le financement des classes dédoublées dans les groupes scolaires Paul Doumer, Maurice de Seynes et Henri Wallon
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes s'y rapportant

4. 2018-073 – Délégation de Service Public relative à la production et la distribution de chaleur par géothermie et d'exploitation du réseau de chaleur dans les quartiers de l'Abbaye du Lys et de la Plaine du Lys : Approbation du rapport technique et financier annuel 2017, du délégataire GEODALYS

M. Paulo PAIXAO, Adjoint au Maire : Le point 73 concerne la délégation de DSP donc relative à la production et à la distribution de chaleur par géothermie et d'exploitation du réseau de chaleur dans les quartiers de l'Abbaye du Lys et de la Plaine du Lys : approbation du rapport technique et financier annuel 2017, du délégataire GEODALYS.

Dans le cadre des missions confiées à GEODALYS, un rapport doit être présenté chaque année. Le rapport 2017 élaboré par GEODALYS comporte une analyse technique et financière du chauffage urbain permettant à la ville d'apprécier l'activité de son délégataire suivant l'avis de M. Bernard FAVIER de la société SERGIE, missionnée par la ville dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, il ressort les observations suivantes.

Je vais passer directement au tableau synthétique qui résume un peu les points énumérés. Tous ces points ont été vus dans un comité qui s'est réuni la semaine dernière, il me semble, pour la DSP menée par M. BOUKLOUCHE ; je vous parle directement du tableau qui synthétise tous ces éléments décrits auparavant.

Concernant la continuité du service, nous avons un indice 2.11. C'est un indicateur 2.11 dû à trois pannes des unités de production dont deux manques de puissance. Au niveau de la performance environnementale, nous sommes à 1.53 sur une échelle de 0 à 10, donc c'est une baisse des allocations et de mise en service de la cogénération durant quatre mois ayant dégradé la performance environnementale.

Pour la performance énergétique, nous sommes à 0,99 ; c'est la mise en service de la géothermie en octobre permettant l'amélioration de l'indice. La satisfaction au niveau des clients, nous n'avons pas eu de réclamations écrites pour manque de fourniture, donc nous avons un coefficient de zéro qui est très satisfaisant.

Au niveau de la sécurité, de la même manière, nous avons un indice qui a une valeur de zéro qui correspond à une bonne valeur, donc pas d'accident de travail.

Au niveau de la qualité du service, le nombre de réclamation ou de plainte comme je vous le disais est de zéro. Le nombre de mise en demeure est de zéro, action et de communication externe, on est à un coefficient inférieur à 10, donc nous sommes bien.

Les données de la délégation, je vous rappelle que le début du contrat date du 18 janvier 2016 et la fin du contrat sera le 17 janvier 2043.

Le prix moyen en mégawattheure pour la période 2017 est de 73,75 € TTC par mégawattheure.

Les dépenses pour le GER qui est le gros entretien de renouvellement, sur l'année est de 74 247,79 € hors taxes. Le solde du GER est +231 967,44 € hors taxes.

Le nombre de raccordements, nous avons eu deux raccordements sur la ville, est zéro.

L'eau chaude sanitaire, les mesures sur les compteurs secondaires révèlent 95 598 m<sup>3</sup> d'eau de consommée.

Le rapport du délégataire ainsi que les rapports de nos assistants de maîtrise d'ouvrage SERGI pour la partie technique et Finance Consult pour la partie financière sont à disposition pour toute consultation au service administration générale à l'Hôtel de ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport technique et financier 2017 sur la délégation de service public relative à la production et à la distribution de chaleur par géothermie et d'exploitation du réseau de chaleur.

**Mme NOTO** : Merci Paulo.

Avez-vous des questions concernant ce rapport très détaillé que Paulo vient de nous lire concernant cette délégation de service public ? M. BENOIST.

**M. BENOIST** : Juste pour dire qu'on a eu des réponses en commission Cadre de vie. Etant donné qu'on est dans cette première année de mise en œuvre, le rapport est difficilement analysable dans son entièreté. Voilà.

**M. PAIXAO** : Effectivement, les autres années, on avait la possibilité de comparer sur n-1. On part à n, donc il n'y a pas de comparaison effectivement ; on verra mieux l'année prochaine les choses.

**Mme NOTO** : Cette réponse vous satisfait, M. BENOIST ? Merci à tous les deux.

**M. LAOUITI** : Juste, par rapport à la réunion qu'il y a eu mardi dernier sans trop rajouter dans le compte rendu du Conseil municipal, que ce nouveau système de chauffage apporte aux Dammariens qui l'utilisent un coût beaucoup moins élevé que ce qui était auparavant. Si, vous n'étiez pas en commission mais c'est ce que le rapport affirme. Qu'au point de vue écologique, il y a une amélioration nette de consommation à la fois d'énergie, d'eau et de perte d'énergie. Ce serait bien de le noter dans le compte rendu du Conseil municipal.

**Mme NOTO** : Merci pour cette précision et c'est positif en plus donc après... je vous en prie.

**Mme CIEPLIK** : M. LAOUITI, je constate que là sur la régulation des charges, EFIDIS a augmenté de 10 € le chauffage.

**Mme NOTO** : Paulo, tu veux peut-être répondre ?

**M. PAIXAO :** Cela, c'est le bailleur. En ce qui concerne la ville, nous, on traite le réseau primaire.

Ensuite là, vous parlez du réseau secondaire, c'est un problème effectivement peut-être à voir auprès des bailleurs, ces types d'augmentation. On peut le regretter puisque de notre part, nous avons tout fait pour mettre en place un système d'énergie de manière à ce que nos administrés puissent payer le moins possible. De la même manière, ce que disait M. LAOUITI, c'est aussi une énergie qui est très écologique, non polluante, donc on essayait de trouver la meilleure des solutions pour satisfaire nos administrés.

**M. LAOUITI :** Les bailleurs sociaux font des réguls sur les années précédentes.

**Mme NOTO :** Merci.

**M. BATAIL :** Tout d'abord, je vous prie d'excuser mon retard involontaire mais j'étais à une réunion présidée par le Préfet de la Région qui est arrivé en retard.

Vous avez parfaitement raison M. LAOUITI, c'est-à-dire que les régularisations sont parfois étalées et sur, j'allais dire, beaucoup de sujets, c'est-à-dire que l'économie directe de chauffage. Je me suis entretenu avec les bailleurs, tous nous disent que, a priori, il y a une économie qui est générée en tout cas du point de vue des fluides, alors je veux bien convenir que sur certaines factures, il puisse y avoir du décalage avant que l'effet ne se fasse sentir.

Ce qu'il faut absolument, il ne faut pas non plus perdre tout, j'allais dire, souci de vigilance c'est-à-dire que les associations de locataires, le cas échéant, là, on n'est pas dans une copropriété mais enfin de manière générale, toutes les personnes qui sont compétentes pour pouvoir juger des appels de charge doivent continuer à le faire et en tout cas s'assurer d'avoir les explications satisfaisantes pour expliquer ce qui paraît d'emblée ou de prime abord inexplicable ; cela, je suis d'accord avec vous.

Mais moi de ce que j'ai pu voir et en tout cas dans les, j'allais dire les abaques et les prévisions et puis tout ce que nous donnent comme éléments les bailleurs, il y a réellement et bel et bien une économie qui est générée. Alors s'il y a des bailleurs qui agiraient de manière différente, vous savez qu'EFIDIS également se sépare d'une partie de son patrimoine et puis que c'est Essonne Habitat qui reprend, donc il peut y avoir aussi des régularisations qui sont liées à cet aspect-là du problème, c'est-à-dire qu'évidemment EFIDIS va solder en quelque sorte tous les comptes à un moment pour pouvoir ensuite donner une situation nette à son successeur. Donc, je ne sais pas si c'est le cas mais en tout cas, il y a des tas de raisons pour qu'une facture puisse, même dans le contexte que l'on dit qui est la stricte vérité, c'est-à-dire qu'il y a une économie qui est générée, il y a une économie qui est plutôt supérieure à ce que l'on espérait même en dehors de l'aspect vertueux qu'a rappelé Paulo mais je suis à la disposition de tout le monde et on est globalement tous à disposition pour discuter de cela, puis avec les locataires qui ont des griefs contre leur bailleur. C'est assez traditionnel quand



on est locataire d'avoir des griefs contre son bailleur mais quand ils sont justifiés, il faut le dire quoi. Voilà.

Merci Joëlle d'avoir assuré l'intérim. Vous n'avez pas encore voté là ?

**Mme NOTO** : Non.

**M. BATAIL** : Donc, il va falloir qu'on approuve. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

On considère que ce rapport est adopté et puis on va tâcher de faire fonctionner tout cela le mieux possible pour que cela soit définitivement sensible sur toutes les factures de tout le monde. Voilà.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A 30 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS :**

- d'approuver le rapport technique et financier 2017 sur la délégation de service public relative à la production et la distribution de chaleur par géothermie et d'exploitation du réseau de chaleur.

**5. 2018-059– Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n° 2018-057 du 24 mai 2018.

<b>DECISIONS DU MAIRE -INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
<b>Décision n° 2018-026</b>	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine Jean Boiteux avec la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.
<b>Décision n° 2018-028</b>	Signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et les communes de Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun, Saint-Fargeau Ponthierry, et Vaux-le-Pénil au vue de la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique.
<b>Décision n° 2018-031</b>	Signature d'un contrat de sous-location entre la commune et l'association culturelle musulmane concernant un local situé 88, avenue de la Liberté.
<b>Décision n° 2018-033</b>	Signature d'un contrat de location entre l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne concernant un local situé au 88, avenue de la Liberté.

<b>Décision n° 2018-034</b>	Souscription d'un emprunt de 4 350 000,00 € auprès de la Banque Postale sur une durée de 36 mois, pour achat de la clinique de l'Ermitage.
<b>Décision n°2018-035</b>	Signature d'un contrat de partenariat avec Evasion, pour l'organisation d'un concert Evasion Live, le 27 juin 2018 à 20h00 à l'Espace Pierre-Bachelet.
<b>Décision n°2018-038</b>	Déconsignation par la caisse des dépôts et consignations d'un montant de 170 000 €, et versement de cette somme à la SARL VIANDES 77.
<b>Décision n°2018-039</b>	Signature d'un contrat du droit d'exploitation « Le Cid », le 29 mars 2019 à l'Espace Nono Ferrer. Le montant de la prestation s'élève à 8 914,75 € TTC.
<b>Décision n°2018-040</b>	Convention d'exploitation pour une durée de 60 mois d'un photocopieur monnayeurs dans le hall du centre administratif, par le prestataire PHOTOMATON. Une redevance de 10 % du chiffre d'affaires HT est versée à la commune.

Intitulé	Montant	Nom et coordonnées du titulaire du marché	N° de marché
Prestations de nettoyage de locaux pour certains bâtiments communaux de la Ville lot 1: Service de nettoyage de locaux pour l'Espace Pierre Bachelet (EPB) et son annexe	min 15 000 HT max 35 000 HT	ABYSS 16 rue Elsa Triolet 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	018-14-01
lot n°2 : Service de nettoyage de locaux pour divers bâtiments communaux	min 50 000 HT max 120 000 HT	NETTEC - 2, rue Jean Lemoine 94000 Créteil	018-14-02
Organisation des séjours de vacances d'été 2018 pour les jeunes Damhariens Lot n°1 : Séjour cirque et équitation	Min participants : 6 maxi : 20	ASSOCIATION A.G.C.V. MULTI-LOISIRS – 323 Rocade Nord – BP 60201 – 84404 APT CEDEX	018-12-01
Lot n°2 : Séjour activité	Min participants : 6 maxi : 8	ASSOCIATION CHARLOTTE LOISIRS – 15 avenue Galois – 92340 BOURG LA REINE	018-12-02
Lot n°3 : Séjour apprentissage de la voile	Min participants : 6 maxi : 8		018-12-03
Vérification et maintenance des ascenseurs et monte-personnes dans les bâtiments communaux	min 2 000 € HT max 25 000 € HT	AFEM SAS - 306 bis, rue Marc Seguin - ZAC Chamlys - 77190 DAMMARIÉ-LES-LYS	018-15
Lot n° 1 : vérification, maintenance et dépannage des volets roulants et portails électriques	Montant maxi : 45 000€ HT	IMPAIROUSSOT - 2, rue de la Pâture 78420 CARRIERE –SUR-SEINE	018-16-01
Lot n° 2 : vérification, maintenance et dépannage des portes automatiques et	Montant maxi : 25 000 € HT	GEZE France – ZAC de l'Orme Rond 77170 SERVON	018-16-02

sectionnelles			
Fourniture et livraison de produits phytosanitaires de traitement de fontaines et étangs, de désherbants et divers produits de nettoyage	min : 5 000 € HT. Max: 20 000 € HT	COBALYS – 40 rue de Rambouillet 91 470 LIMOURS	018-13
Enlèvement et stockage des déchets	min: 3 000 € HT max : 29 000 €HT	SMAB – Chemin des Processions 77130 MONTEREAU	018-19
Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et de traitement d'eau de la piscine	127 494 € HT	DALKIA Ile-de-France – Tour Europe – 33 places des Corolles – 92400 COURBEVOIE	018-20
Travaux de mise en conformité et de réhabilitation dans les écoles de la Ville de Dammarie-lès-Lys Lot n°1 : Travaux de Gros Œuvre	60 000.00 €HT	OSB – 87 rue des Montatons – 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE	018-17-01
Lot n°2 : Travaux de Peinture	24 320.00 €HT	LES PEINTURES PARISIENNES SAS – 7 rue du Moulin des Bruyères – 92400 COURBEVOIE	018-17-02
Lot n°3 : Travaux de Couverture et d'isolation	34 322.75 €HT	SABATE SASU – 1 rue Paul Séramy – 77870 VULAINES SUR SEINE	018-17-03
Travaux d'extension du gymnase Jacques Anquetil de la Ville de Dammarie-lès-Lys	110 717.88 € HT	BORDIN BAUDOIN – BP 20112 77002 MELUN Cedex	018-18
Guide des associations 2018	24 000 € HT	AUDE DANGUY DES DESERTS - 230 avenue du Colonel fabien 77190 DLL	018-21
Installation de la fibre optique rue Emile Zola	49 904.00 € HT	STRF - 57 rue de la Libération 91590 BOISSY LE CUTTE	018-22
Festivités du 14 juillet 2018	23333,33 € HT	CIEL EN FETE - Route de Batilly Hameau les Bordes 45300 BOYNES	018-24

**M. BATAIL :** Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'interventions ?  
M. CHABALIER.

**M. CHABALIER :** Merci, M. le Maire. Oui, je voudrais revenir sur la décision 2018-031, signature d'un contrat de sous-location entre la commune et l'association culturelle musulmane concernant un local situé avenue de la Liberté.

Je voudrais savoir quelles seront les activités qui seront développées dans ce local ?

**M. BATAIL :** Alors peut-être Sylvie veut intervenir, oui ?

**Mme PAGES** : Effectivement, ce local est un appartement loué à l'OPH à la Mairie et la Mairie loue le logement en question à l'association culturelle pour loger son imam. Il n'y aura aucune autre activité que celle-là.

Voulez-vous plus de détail ?

**M. CHABALIER** : Non, non.

**Mme PAGES** : Voilà.

**M. BATAIL** : Donc il s'agit d'un local d'habitation.

**Mme PAGES** : Il fallait loger l'imam de façon pérenne parce qu'à chaque fois qu'il change, nous avons des problèmes pour trouver un appartement.

**M. BATAIL** : Puisqu'on retombe dans le système d'attribution comme tout un chacun et donc il fallait que...

**Mme PAGES** : Et comme souvent, ils sont là...

**M. BATAIL** :... ils puissent prendre un bail directement.

**Mme PAGES** :... que pour peu de temps, il fallait avoir quelque chose qui puisse durer dans le temps parce que sinon cela posait vraiment des problèmes. Voilà.

**M. BATAIL** : Cela dit, on espère pouvoir avoir des imams stables, si je peux m'exprimer ainsi, et j'imagine que le nouvel attrait que l'on pourra trouver à la mosquée continuera aussi sans doute à faire cela.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, M. BENOIST ?

**M. BENOIST** : Oui, je vois également qu'il y a des fournitures et des livraisons des produits phytosanitaires, de traitement de fontaines et étang et désherbant. Il me semblait que la ville s'était déclaré sans usage de désherbant ou...

**M. BATAIL** : Une question, on va vous apporter une réponse technique là-dessus.

**Mme PAGES** : Il y a des zones en fait que malheureusement ou l'on n'a pas encore le choix. Zéro phyto sur tout ce qui est espace public.

**M. BATAIL** : Voilà. Donc on est bien à zéro phyto sur l'espace public et il y a toujours des espaces particuliers sur lesquels... d'abord, il n'y a pas de solution peut-être parfaite qui a été trouvée, comme les stades, par exemple, où là et surtout en période de coupe du monde, il faut que cela soit un vrai gazon.

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas, donc je considère qu'information a été donnée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :**

- des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation reçue en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

#### **6. 2018-060 – Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mai 2018**

**M. BATAIL**, Maire, Conseiller Régional indique que le Conseil municipal va devoir adopter le procès-verbal de la séance du jeudi 24 mai 2018.

M. le Maire n'ayant pas reçu d'observations particulières, demande s'il y en a à formuler en séance.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2018.

#### **7. 2018-061 – Approbation du compte de gestion 2017**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : Le point suivant c'est l'approbation du compte de gestion.

Donc vous avez le rapport du compte de gestion dont vous connaissez le système, la double comptabilité qui ne veut pas dire, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, il n'y a pas de comptabilité occulte. Il y a une manière particulière dans les collectivités de tenir une double comptabilité, c'est-à-dire que le receveur tient sa comptabilité, la commune tient sa comptabilité et puis en fin d'exercice, on vérifie que tout cela concorde bien.

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion établi pour l'exercice 2017 par le comptable de la ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

Donc je reste et vous demande votre approbation.

Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Deux abstentions, j'imagine, puisqu'il y avait un pouvoir. Je vous remercie.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A 30 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS :**

- de déclarer que le compte de gestion établi pour l'exercice 2017 par le comptable de la ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 8. 2018-062 – Approbation du compte administratif 2017

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : Le point suivant est donc le compte administratif de la ville. Je ne reviens pas sur ce qu'est un compte administratif, c'est la façon de mesurer en fin d'exercice ce qui s'est passé depuis l'élaboration du budget, le vote du budget et la façon dont il a été exécuté.

Vous avez traditionnellement et nous reprenons les présentations que nous avons tous les ans, les répartitions des deux grandes sections (la section de fonctionnement, la section d'investissement) avec une section de fonctionnement arrêtée à 26 587 923 € en dépenses, des recettes supérieures pour 32 289 932 € et une section d'investissement dont l'équilibre ou le déséquilibre dans la présentation des chiffres tels qu'ils sont là est en dépenses à 10 900 861 € et en recettes 4 466 000 €.

Un des points que l'on cherche toujours à évaluer au moment des comptes administratifs, c'est l'épargne de la commune. L'épargne c'est ce qui sert à financer l'investissement, c'est la part que peut apporter la collectivité au financement de ses investissements. C'est au fond la mesure mais aussi la façon dont la commune a été gérée par rapport aux données qui étaient fixées par le budget.

Une épargne de gestion à un peu plus de 6 millions, une épargne brute à 5,3 millions, une épargne nette à 3 205 503 € et avec un taux d'épargne, vous voyez qu'il a légèrement baissé par rapport à l'année dernière mais qui se situe dans un niveau particulièrement bon pour des collectivités de notre taille.

La section de fonctionnement, évidemment on étudie les dépenses, alors il y a toujours cette histoire de dépenses réelles par rapport aux dépenses totales. Là, il s'agit donc des dépenses réelles, celles qui ont été physiquement versées, elles sont en augmentation de 3,33 % donc en petite augmentation par rapport à l'année dernière avec des charges à caractère général qui représente 28 % de la masse et puis évidemment des charges de personnel qui représentent 61,48 % de la masse.

Les évaluations de ratio, je vous l'ai déjà dit à de nombreuses reprises quant à ce qui est comparable, ils sont toujours difficiles entre les collectivités puisque tout dépend dans la répartition entre les sections, de la façon au fond dont on gère ces dépenses. Dans certains cas, il y a plutôt du personnel municipal et puis dans d'autres collectivités, il y a beaucoup de choses qui sont déléguées à l'entreprise. Pour notre part, vous voyez qu'il y a une part importante qui est faite en régie, en interne, puisque le poste personnel se situe à 61,48 % de nos dépenses de fonctionnement mais c'est bien normal parce qu'une collectivité, cela fournit des services, donc il ne faut pas s'attendre à ce qu'il n'y ait pas de dépenses de personnel ou alors ce serait très étonnant.

Les dépenses se situent à 1 218 € par habitant et, ce qui est intéressant, c'est le taux de réalisation des mouvements réels. On n'inclut pas là-dedans les mouvements d'ordre qui sont uniquement des opérations comptables qui se situent à 94,4 % donc cela montre la bonne adéquation entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé.

L'évolution des charges de fonctionnement, vous voyez un graphique qui montre qu'en 2016, il y avait eu une chute et puis on retrouve une évolution quand même assez classique.

L'évolution et l'effet d'escalier qui est constaté cette année tient à des choses parfaitement identifiées : il y a la réintégration au 1<sup>er</sup> juillet 2017 des agents de la DMSI et le renforcement de ce service dans lequel deux nouveaux agents sont arrivés. Je veux d'ailleurs saluer le travail qui est fait tout récemment par les services informatiques quand il s'est agi d'équiper le pôle santé temporaire. Cela s'est passé très, très vite et très bien et ce n'est pas toujours des sujets simples quand il s'agit d'un réseau que l'on ne connaît pas du tout et puis dans lequel on doit intervenir. Il y a des fois d'autres secteurs puisque je vois certains de mes collègues qui me regardent d'un air un petit peu étonné, où pour l'informatique, c'est un petit peu plus compliqué, un petit peu plus lourd mais j'ai toujours la modestie de dire qu'il y a beaucoup de choses que je ne comprends pas dans ce domaine-là, donc il y a des sources de complexité que parfois j'ai un peu du mal à appréhender.

Le recrutement de trois agents pour la police municipale, c'est une équipe, un service qui monte en puissance. Un agent au multi-accueil, on va renforcer ce pôle parce que je pense que l'accueil au public, c'est une de nos premières missions. C'est souvent aussi le premier contact qu'ont certains, donc on souhaite renforcer ce pôle-là et un agent au patrimoine bâti.

Intégration de quatre agents qui venaient du CCAS ou du CMAS mais c'est du CCAS en l'occurrence – le CMAS, c'était dans le temps, on disait cela dans le temps – et les sept agents du CSE. Réintégration d'un agent en disponibilité et puis la revalorisation du point d'indice et du SMIC, la mise en place de la PPCR et l'augmentation des cotisations sociales.

La mise en place de l'assurance mutuelle prévoyance, vous savez que cela a été présenté en Conseil municipal que nos agents bénéficient maintenant d'une mutuelle et surtout d'une prévoyance parce que c'était quelque chose qui n'était pas toujours bien appréhendé par les agents, la nécessité d'avoir une prévoyance. On se dit toujours que quand on est agent d'une collectivité, on est forcément bien couvert. En tout cas, il y a un imaginaire collectif autour de tout cela, eh bien, en fait, ce n'est pas la réalité et il a fallu intervenir sur ce sujet-là. Cela a été fait bien entendu en concertation avec les instances du personnel et c'est un sujet qui donne satisfaction aux agents.

Les élections, les congés bonifiés et puis l'intégration de trois agents contractuels puisque nous avons toujours eu pour politique, autant que faire se peut si nous avons recours aux dispositifs incitatifs de l'Etat, il y en a eu des tas qui ont tous porté des noms différents pour le retour à l'emploi, nous avons comme politique générale d'intégrer autant que faire se peut ces agents à la collectivité lorsque vient la fin du contrat.

L'évolution des charges de fonctionnement, avec l'évolution des charges à caractère général qui sont en augmentation de 4,84 % par rapport à 2016.

L'évolution de moyens consacrés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments et de la voirie, c'est un sujet on l'a évoqué à l'instant mais tout ce qui concerne le désherbage, etc. enfin tous ces sujets-là deviennent de plus en plus compliqués, je me tourne vers l'adjointe qui est en charge. Cela nécessite bien évidemment de consacrer plus de moyens puisque la technique devient plus difficile.

L'intégration du CSE, la création de la police municipale puisqu'il y a aussi des charges de fonctionnement qui sont afférentes à cette activité-là, il n'y a pas que du personnel.

La mise en place du balayage mécanisé sur six mois, le balayage mécanisé, c'est la délégation à l'entreprise de certains tronçons de balayage. On vous a expliqué la difficulté qu'il y a à entretenir un parc de balayeuse donc là, le choix qui a été fait au moins pour une partie de ces interventions-là a été de déléguer à l'entreprise et puis l'organisation des élections.

Alors qu'est-ce qu'on fait pour essayer de limiter tout cela ? C'est de travailler sur les consommations, les fluides, les études des contrats de maintenance, une permanence, on revisite nos contrats de manière à essayer de limiter les hausses et les dépenses et puis la baisse d'achat de fournitures diverses, cela est assez classique et vous l'avez déjà constaté.

Les recettes de fonctionnement se situent à 1 479 € par habitant. Il est toujours important de se dire que le poste impôt et taxe est bien sûr le plus important, 61,68 % de nos recettes. Ce sera amené à évoluer dans le futur puisqu'avec la disparition... pas la disparition mais en tout cas l'évolution de la taxe d'habitation, il est évident que le poste de dotation, participation, enfin voilà il y aura un transfert entre les deux. Cela ne changera pas forcément grand-chose du point de vue du résultat mais en tout cas cela signera une chose, c'est qu'il y a un espace de manœuvre municipale. Evidemment, on ne souhaite pas augmenter les impôts mais en tout cas, c'est un des leviers classiques qu'ont les collectivités pour conduire les politiques qu'elles souhaitent mener. On voit, on verra plus exactement que tout cela aura tendance à diminuer et que c'est un autre des leviers qui disparaîtra à ce moment-là.

J'ai aussi eu comme réflexion tout simplement qu'il y a un facteur de cohésion dans l'impôt alors évidemment au moment où l'on paie son impôt, on ne pense pas forcément à la cohésion que cela induit, on pense plutôt aux chèques que l'on



fait. Néanmoins, je pense que cela risque d'établir quand même une situation assez particulière sur la ville puisqu'au fond, il ne restera plus que l'impôt foncier sur lequel nous aurons un réel pouvoir de taux et c'est quand même assez déséquilibrant puisque cela voudra dire qu'une bonne partie de la population de Dammarie-les-Lys n'aura plus de rapport direct à l'impôt.

Je crois que cela emporte quand même un certain nombre de difficultés. C'est bien de pouvoir demander toujours plus mais c'est bien aussi de savoir ce que cela coûte ou en tout cas l'effort que cela peut représenter en globalité à la fin et cela c'est vrai qu'avec ce style de réforme, évidemment, ce sera perdu ; on verra bien. Pour l'instant, je ne sais pas d'ailleurs comment l'Etat pourra prendre en charge la totalité de ce qui a été annoncé puisque ce qui a été annoncé comme une mesure partielle est plutôt orientée vers les revenus les plus faibles puisque vous savez que la taxe d'habitation tient compte des revenus. On a vu que cela allait être étendu à la totalité des personnes qui relevaient de la taxe d'habitation, donc cela évidemment, c'est un sujet mais ce n'est pas notre sujet à nous, c'est le sujet du gouvernement et nous verrons bien comment il résoudra l'équation, sans doute finira-t-il par faire des économies sur son train de vie.

Je vous ai dit le ratio dans lequel nous nous situons 1 479 € par habitant avec un taux de réalisation de 104,98 % par rapport à ce qui avait été prévu. Alors, ce qu'il y a à ajouter vis-à-vis de la fiscalité, c'est évidemment la stabilité des taux, cela, nous vous l'avions annoncé au moment du budget. Une répartition des différentes ressources qui apparaît dans ce tableau, taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti. Vous voyez que la taxe d'habitation, c'est la moitié de ce qui constitue la recette TFPB et que c'est donc en même temps considérable dans l'équilibre du budget. Vous voyez qu'il y a peu de variation des produits mais une variation un peu plus importante sur le foncier non bâti mais sur une somme qui est faible puisqu'elle se situe à 123 000 € ; donc nous avons un total de ce qui est les ressources, les ressources fiscales de la commune.

Vous avez dessous un tableau et un diagramme qui représente l'évolution des produits fiscaux, vous voyez qu'on est en stabilité et puis, redire que les taux restent inchangés depuis 2009 et qu'ils n'avaient pas beaucoup varié auparavant.

Les dotations et participations avec le premier poste que l'on analyse et puis Dieu sait qu'il en était question ces dernières années, c'est l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) avec les trois parts : la part en dotation forfaitaire qui, elle, subit une variation importante à la baisse (-9 %), la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale qui augmente de 7,22 % donc on pourra nous dire : vous avez de la chance, vous avez une partie de vos recettes qui augmente.

Je vous rappelle que le fait d'être éligible à la DSU, cela emporte aussi un certain nombre de dépenses en face et que l'augmentation de 7,22 % – je parle sous contrôle des adjoints qui sont plutôt en charge de tout ce qui touche au social – ne va pas en diminuant, on le sait bien. Par conséquent, l'augmentation de la DSU

peine à couvrir les demandes en la matière. La dotation de péréquation qui est liée à la progression de la part majorée pour 104 000 €.

Voilà pour ce qui concerne la DGF.

On passe à nos dépenses d'investissement qui se situe à 400,72 € par habitant et un taux de réalisation – là évidemment qui est plutôt faible que dans le cas du fonctionnement – de 88 %, ce qui est néanmoins important, qui montre aussi que nous sommes si pas totalement à la fin, en tout cas en fin des opérations lourdes du programme de rénovation urbaine où là on pouvait connaître aussi des décalages d'une année sur l'autre.

Vous voyez que dans la structure des dépenses d'investissement, ce sont des dépenses d'équipement pour 80,26 %, bien sûr des dépenses financières pour 19,38 % et puis les restes qui sont des dépenses pour compte de tiers.

Vous avez donc l'évolution des dépenses d'investissement. Vous voyez qu'elles sont en augmentation sur cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

Alors ensuite, tous les secteurs sont passés en revue, simplement c'est l'occasion de rappeler un petit peu les éléments principaux de ce qui a été fait. Je vous rappelle que nous avons décidé de mettre un focus particulier sur le groupe Doumer avec les travaux d'étanchéité et de menuiserie, menuiserie s'entend avant tout, les fenêtres.

Pour ce qui concerne le groupe Coty, il y a eu le raccord à la géothermie puisque nous aussi, nous cherchons à économiser en la matière. J'espère d'ailleurs que nous avons des chiffres meilleurs à présenter que certains locataires présentent. En tout cas, nous de notre côté, les factures ont plutôt tendance à baisser en matière de chauffage et je pense que c'est bien d'autant qu'il s'agit d'une source d'énergie vertueuse comme Paulo vous l'a rappelé.

Le groupe scolaire Tessan avec des études pour le réfectoire qui verra sa concrétisation prochainement. Des menuiseries, des travaux de sécurité d'incendie et aussi sur ce groupe scolaire Henri WALLON, c'est avant tout les travaux d'accessibilité et puis les volets qui ont été traités cette année et puis des travaux divers dans toutes les écoles et répartis en fonction de la demande, et d'ailleurs saluer le travail des équipes qui sont en interface avec les écoles puisque ce qui avait été parfois un petit peu difficile, c'est-à-dire que l'on avait des fois l'impression quand on arrive dans les conseils d'écoles qu'il n'y avait pas de message qui était bien passé. Je veux dire que là, cela a progressé nettement et que les dossiers sont beaucoup mieux suivis, les informations remontées, coordonnées avec les services techniques et puis les interventions programmées. Donc, de ce point de vue-là, cela va beaucoup mieux aussi du point de vue de la fluidité.

Le sport, alors le bâtiment associatif des bords de Seine qui monte, qui monte, qui monte. Cela a arrêté de monter un moment mais est en cours de réalisation.

Les travaux à la piscine, vous en avez parlé, donc il y a des travaux de couverture, il y a le remplacement du bac tampon plutôt que du barre tampon. Donc vous voyez que ce sont des dépenses importantes mais en matière de piscine quand on commence à faire quelque chose, cela coûte toujours très cher ; des travaux au Cercle de voile, au stade de Jean Zay et puis au gymnase.

Pour ce qui concerne la tranquillité publique, on retrouve les dépenses qui concernent la vidéoprotection et puis les travaux d'installation de la fibre optique pour justement relayer tout cela puisque c'est un atout d'avoir des caméras mais il faut que l'on puisse transmettre les images à ceux qui sont chargés de les analyser après ; donc il y a les deux postes de dépenses. Je pense que de toute façon, c'est un effort que nous poursuivrons puisque cela donne des informations précieuses aux enquêteurs.

Alors, pour ce qui concerne le secteur de la culture, cher Dominique MARC, des travaux à l'annexe de l'EPB pour des sommes importantes, les travaux d'accessibilité au CMDL et à Nino Ferrer, à Pierre-Bachelet l'installation d'un portique et au service des fêtes et cérémonies, il y a un transfert des bureaux.

L'enfance, là on a mis le paquet. Cela vient se concrétiser un petit peu en même temps, donc la crèche collective Jacqueline Bonjean. Tout le monde sait où elle se situe, tout le monde l'a vu. C'est un bâtiment maintenant qui est clairement identifié et identifiable et puis les travaux, une crèche, la crèche familiale, les travaux d'aménagement de l'équipement qui a été livré avenue Barbusse qui est vraiment un très bel équipement pour ceux qui l'ont visité et dans un environnement, je pense, qui sera particulièrement agréable, puisqu'il s'agit du parc Soubiran donc tout le monde se félicite.

Les bâtiments administratifs donc au CTM, à l'Hôtel de ville, au centre administratif et puis beaucoup d'autres travaux dans des bâtiments : au cimetière, bâtiment un peu particulier mais c'est un bâtiment dans la nomenclature comptable. Vous avez des travaux d'accessibilité également qui ont été réalisés et vous voyez les sommes qui sont en jeu. On retrouve également l'aménagement de la salle d'animation pour la ferme, les anciennes écuries pour ceux qui avaient l'habitude d'y aller et maintenant ils vont dans une salle d'animation, ce qui est un petit peu plus prestigieux.

Le renouvellement urbain bien sûr qui continue, qui n'est pas complètement terminé au centre commercial de l'Abbaye. Tout le monde voit où il se situe et tout le monde voit la façon dont il évolue.

Au centre Schweitzer, tout le monde voit aussi la réalisation des travaux. Vraisemblablement, livraison dernier trimestre de cette année et puis la fin des diverses opérations sur Vivaldi et Boutin. Boutin, c'est un bâtiment enfin ancien bâtiment dans le secteur.

L'urbanisme, avec les dépenses induites par la révision du plan local d'urbanisme et on salue le travail qui a été fait, qui n'a pas été heureusement récompensé à la

fin puisque tout le monde sait que l'Etat oubliait de transmettre une demande d'avis et que de ce fait-là, ce qui aurait dû déjà être adopté et mis à l'enquête se trouve décalé et donc pour la rentrée mais on peut rappeler l'excellent travail qui a été fait et l'excellent travail de concertation et d'information. En tout cas, j'ai encore eu des retours récemment sur la façon dont cela avait été mené et il n'y a pas eu l'ombre d'une critique sur ce sujet-là.

Les dépenses, relativement classiques, enfin une qui est à noter, c'est celle qui concerne la maîtrise d'œuvre du centre-ville avec le projet que nous portons. Nous reviendrons vous ré-entretenir et vous parler à la rentrée puisqu'il y aura enfin en avance sur ces questions-là et il y aura de nouveau des informations en fonction de celles nous avons pu collecter, des premières critiques que nous avons aussi enregistrées et puis dont nous allons tenir compte pour pouvoir proposer le meilleur projet en la matière.

Les espaces verts avec différents aménagements, les jeux enfin les jeux c'est les espaces de jeux, on a inauguré tout récemment puisque ce n'était pas plus tard qu'hier les espaces de Streetwork – je crois que c'est ce que l'on dit, c'est comme cela que l'on dit ? – C'est plutôt un parc workout d'ailleurs puisque c'est dans un parc mais enfin c'est quand même en bordure d'une rue, donc des équipements mis à disposition de tous.

Peut-être rappeler aux mamans de plus jeunes enfants qu'il y a un mode d'emploi de ces équipements-là. Il est largement affiché sur place. On le rappellera aussi par les voies de communication usuelles mais qu'évidemment, il y a certains de ces appareils-là qui ne sont pas forcément adaptés aux tout-petits et qu'ils peuvent se faire mal là-dessus, donc il faut être un petit peu raisonnable dans l'approche de ces équipements-là, puis dès que l'on se sent et puis on se sent capable, il faut à ce moment-là les utiliser ; enfin c'est ce que l'on dit et c'est que l'on à tous, au moins pour certains, un peu de mal à faire en tant qu'adultes des fois mais de toute façon, cela fait du bien le sport, c'est ce qui se dit.

Les dépenses qui concernent l'urbanisme. C'est vrai que je suis retourné un espace en arrière, les dépenses de voirie bien sûr avec en particulier aussi des dépenses d'éclairage public qui sont la transformation progressive de nos équipements d'éclairage, leur maintenance et puis aussi le changement et le passage à des équipements qui sont moins consommateurs en énergie.

Les équipements des services que l'on retrouve tous les ans puisqu'il y a du matériel qui devient obsolète, du matériel qui est ancien qu'il faut changer et donc que vous retrouvez là.

Alors le financement de ces dépenses d'investissement, donc le montant total financé : 10 900 861 € avec de l'autofinancement du FCTVA, c'est-à-dire la manière particulière que les collectivités ont pour récupérer la TVA avec quand même du décalage ; donc on récupère cela avec un décalage par rapport au moment où on génère l'investissement et puis des subventions pour 1 118 097 €.

Nous avons de ce fait limité le recours à l'emprunt à hauteur de 1 500 000 €, ce qui est en-dessous de ce qui avait été prévu mais après tout pourquoi mobiliser de l'emprunt quand on n'en a pas directement la nécessité.

Le désendettement de la ville a continué en 2017 puisque l'encours de la dette par habitant au 31 décembre se situe à 992,61 € contre 999 € en fin d'exercice précédent et avec une capacité de désendettement qui se situe à 3,95 années, c'est-à-dire le temps qu'il faudrait si on mettait toutes nos ressources pour rembourser la dette. Vous voyez que cela décroît régulièrement mais ne vous inquiétez pas, cela va progressivement remonter, je le dis toujours, c'est-à-dire que les villes qui ont une gestion – et pour reprendre un mot de l'opposition – gestion de bon père de famille subissent toujours des cycles tels que cela, en phase d'investissement, on s'endette un peu et puis l'essentiel, c'est qu'ensuite on puisse apporter aussi la preuve aux principaux prêteurs qu'on est capable de se désendetter et cela laisse le temps de travailler sur des projets pour pouvoir les porter. C'est à peu près aussi le cycle électoral municipal. En général, en début de mandat, on commence à préparer ses projets même si on les a annoncés avant et puis, ils se concrétisent plutôt en fin de mandat avec la mobilisation des emprunts en conséquence à ce moment-là.

Le résultat de fin d'exercice permet de dégager un montant de 5 536 424,27 € qui viendra abonder la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le compte administratif de la ville.

Est-ce que vous voulez que l'on fasse une pause à ce stade-là ou j'enchaîne avec l'espace Pierre-Bachelet ? Et puis, ensuite les interventions ou les questions sont faites globalement...

**M. BENOIST :** On va déjà traiter cette question, enfin si vous le souhaitez.

**M. BATAIL :** Je vous en prie, nous sommes là pour cela. Alors, je vous recède la parole.

**M. BENOIST :** Alors, déjà pour exprimer un petit peu mon mécontentement du fait que vous n'ayez pas accepté que notre suppléant de groupe assiste à la commission des Finances tel que c'est écrit dans le règlement intérieur. Voilà pour cette première chose.

Sur la deuxième, il faut toujours évidemment comparer le compte administratif d'une année sur l'autre même s'il est toujours intéressant de faire un petit lien avec le budget primitif de 2017 qui nous avait été présenté et puis voir certains écarts.

Sur le fonctionnement, les résultats des exercices de 2016 et 2017 donc sur le budget de fonctionnement montrent quand même des chiffres très conséquents 12 238 000 € cette année ; une partie va permettre de recouvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Malgré tout, il reste quand même une

belle somme. Ce qui montre aussi que la ville a les moyens d'investir un peu plus sur des projets.

La dernière chose, c'est compte tenu de la loi de finances de cette année qui prévoit un contrat Etat-collectivité qui limiterait l'évolution des dépenses de fonctionnement...

**M. BATAIL :** Je ne peux pas préjuger de l'avenir mais cela concerne, les collectivités de plus haut rang et les collectivités municipales d'importance supérieure à la nôtre, je ne sais plus quelle est la jauge mais en tout cas, nous, on n'est pas directement concernés. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas adopter une stratégie ne serait-ce que coordonner avec les autres collectivités mais on n'est pas directement concerné en tout cas par le phénomène de contractualisation avec l'Etat.

Cela n'empêche que vous avez raison quand même de dire qu'il s'agit d'une tendance donc peut-être que certains, y voient un assouplissement par rapport à ce qui s'était fait antérieurement en disant : « au moins, on a la possibilité un petit peu de discuter au lieu d'avoir l'illusion de discuter ». D'autres disent : « au fond, c'est pareil » c'est-à-dire que l'on nous demande de faire les mêmes efforts simplement, on ne les subit pas d'emblée et on a le droit de discuter. Donc, ce sont deux manières de voir les choses parce qu'en attendant, c'est celle-là, vous avez raison.

**M. BENOIST :** En comparant l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 3,33 millions d'euros, c'est un chiffre qui est bien au-dessus de celui qui est annoncé dans les contractualisations, de savoir comment vous envisagez ou anticipez cet assèchement, puisque malgré tout, c'est un assèchement, même si on peut indiquer que l'augmentation augmente moins vite que, enfin, c'est une formule qu'utilisent nos chers ministres pour montrer que cela augmente quand même, même si cela ne suit pas l'évolution des dépenses.

**M. BATAIL :** J'ai quand même le recul d'une certaine expérience sur ce sujet. La question des dépenses de fonctionnement revient régulièrement dans les exercices. Je tiens à dire qu'il ne vous a pas échappé qu'il y a eu des effets d'escalier, ils ne sont peut-être pas souhaitables mais il y a des fois des choses qu'on ne maîtrise pas parfaitement, une année de hausse qui fait suite à des années de baisse et de diminution. Donc, on ne peut pas dire qu'on est dans une phase de rattrapage parce que c'est aussi un terme qui est employé parfois par des personnes plus qualifiées que moi.

Néanmoins, il y a réellement un rééquilibrage. Il y a aussi le fait de la réintégration, c'est ce que je vous ai dit parce qu'un poste, deux, trois, quatre ou dix postes, cela va très vite en termes d'incidence sur les chiffres que l'on a vu. Il y a eu la modification du régime indemnitaire. Il y a eu beaucoup de choses cette année qui sont venues se télescoper en même temps donc, je n'ai pas d'inquiétude réelle quant à l'avenir. Ce sera toujours un poste qu'il faudra essayer de maîtriser

mais ce n'est pas nouveau, c'est ce que font tous les maires depuis qu'il y a des maires, en tout cas, depuis qu'il y a un système de comptabilité publique tel que celui qu'on connaît. Donc, non, je n'ai pas d'inquiétude particulière.

On voit bien que la situation globalement a changé depuis quelques années. On a toujours eu coutume de dire : « On n'en a pas assez » mais c'est le vieux réflexe paysan qui consiste à dire que cela a eu payé. Mais en dehors de cela, on a connu, pour l'ensemble des collectivités territoriales, des années plus fastes que celles qu'on connaît depuis maintenant cinq, six ans au moins pour être le plus neutre possible.

Je pense qu'il y a réellement un effort global national à faire sur la maîtrise de la dette. On est dans une situation potentielle de fragilité. Je sais bien qu'il faut être positif, mais s'il y a une moindre tension sur les taux d'intérêt et qu'on connaît une hausse, je pense que la situation de la France ne sera peut-être pas aussi avantageuse que celle qu'on nous présente actuellement. En tout cas, elle pourra devenir beaucoup plus complexe très rapidement.

Je crois qu'il y a deux éléments pour se rassurer, si tant est qu'on ait besoin de se rassurer, c'est d'abord le fait de se dire que la ville a prouvé et prouve régulièrement qu'elle sait maîtriser les leviers et en tout cas, la dépense de fonctionnement lorsque c'est nécessaire. Elle est aussi, à certains moments, en phase d'acquisition de nouvelles compétences, on a mentionné la police, la montée en puissance de ce service, la réintégration des équipes informatiques qu'on a en même temps aussi dopées, parce que je pense que le sujet de l'informatique est aussi un sujet qui doit être traité dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Tout ce qui peut être informatisé, traité par l'informatique, généralement, offre un meilleur ratio de rentabilité. C'est une source d'économie, pas toujours mais cela peut l'être donc, il faut poursuivre en la matière et c'est ce qu'on affiche en faisant cela. Donc, c'est un élément pour s'assurer. Le deuxième est la maîtrise de la dette parce que c'est aussi la meilleure manière de pouvoir rester relativement indépendant vis-à-vis du contexte extérieur.

Je suis raisonnablement optimiste, je ne dis pas que tout va bien, mais il y a quand même des indicateurs dans notre budget et dans notre exécution budgétaire qui sont plutôt nettement positifs. Je ne renvoie pas à d'autres collectivités donc, vous pouvez avoir toute la liberté d'aller analyser les comptes. Je me garderai bien d'avoir une certaine publicité comparative en la matière. Je ne crois pas que ce soit déontologiquement acceptable mais néanmoins, on peut aussi de temps en temps regarder ce que font les autres et se comparer.

Voilà ce que je peux vous dire à ce sujet. Je ne sais pas si je vous ai totalement rassuré mais j'espère que j'en ai – comment dire – ce n'est pas rassurer puisque je ne sais pas s'il y a eu beaucoup d'inquiets mais en tout cas, que j'ai pu apporter des éléments de précision à certains autres et de se dire que je pense qu'il y a quand même des éléments de satisfaction dans cet exercice de compte administratif. Il y a des chiffres que toutes les collectivités locales ne présentent

pas, en tout cas, des chiffres qui ne sont pas identiques. Ils sont obligés de les présenter mais parfois, cela fait moins plaisir.

**M. BENOIST** : Je ne suis pas inquiet au regard des 12 238 000 € de résultats de l'exercice de fonctionnement.

**M. BATTAIL** : Je suis ravi d'avoir pu vous rassurer.

Vous avez évoqué un autre sujet précédemment. Je sais que vous m'aviez sollicité directement et il m'a semblé que la seule réponse qu'on pouvait apporter à ce stade mais peut-être, avons-nous mal regardé, concernant la commission des Finances et l'existence de suppléants qui pouvaient y venir. Je ne crois pas que le règlement intérieur le prévoit à l'heure actuelle, en tout cas, c'est ce qui m'a été indiqué. En revanche, je suis tout à fait disposé – je vous le proposerai en fin de séance – à ce que nous examinions de nouveau ce règlement intérieur pour qu'effectivement, cela puisse être fait. C'est-à-dire qu'au fond, on puisse se dire que quand on ne peut pas être à une commission, quand un représentant d'un groupe ne peut pas être à une commission, il puisse désigner un remplaçant, mais il faut qu'il y ait un certain formalisme aussi parce qu'il ne faut pas que dans les commissions, soit on déséquilibre déjà les effectifs des commissions en disant : « Après tout non, on ne va pas à celle-là, on va aller à l'autre ». Donc déjà, c'est un garde-fou qu'il faut établir. Puis par ailleurs, qu'il y ait un certain formalisme qui soit associé à cela, c'est-à-dire qu'on puisse désigner un remplaçant. Mais on va vous solliciter à ce sujet pour qu'on puisse évoluer tranquillement là-dessus, je n'ai aucun problème avec cela.

**M. BENOIST** : Il n'y aura pas besoin de nous solliciter de façon formelle puisqu'on a voté un règlement intérieur le 3 septembre 2015 et sur les commissions Qualité de vie 19 membres ; Cadre de vie : 15 membres ; Finances : 7 membres titulaires et un suppléant pour chaque groupe.

**M. BATTAIL** : Sauf qu'ils n'ont jamais été désignés. Alors peut-être, on ne va pas modifier le règlement intérieur mais il va falloir qu'on les désigne, simplement pour la bonne forme c'est tout et pour qu'ensuite, tout ce qui est discussions, délibérations, etc. puissent avoir valeur d'avis et d'avis motivé. C'est juste cela.

**M. BENOIST** : Sauf qu'étant donné qu'on est deux, si je suis le titulaire, un suppléant, on ne va pas passer des heures à nous nommer.

**M. BATTAIL** : Mais qu'est-ce qui empêcherait de penser que vous pourriez désigner un suppléant dans la majorité ? Je ne peux m'interdire aucune supposition.

**M. BENOIST** : Je fais suffisamment confiance à Arnaud pour...

**M. BATTAIL** : J'imagine bien. Ecoutez, simplement pour le formalisme, on modifiera ce point et comme cela, cela ne posera aucun problème à l'avenir et on pourra systématiquement ouvrir droit à cette demande.



*[Intervention hors micro]*

**M. BATAIL :** Pour la notion de suppléant ? Peut-être pourquoi pas ? Je n'ai pas de sujet là-dessus. L'essentiel est qu'on puisse transmettre l'information. Les comptes rendus de commission sont transmis mais ils ne sont pas toujours aussi explicites que la discussion qu'il y a pu y avoir donc, je ne vois aucun inconvénient.

De la même manière, je pense qu'on pourrait aussi se dire que les commissaires pourraient un petit peu, de la même manière qu'on fait au Conseil municipal, écrire à l'avance pour proposer, poser une question dans le cadre d'une commission et non pas uniquement au moment du Conseil municipal. Cela peut être aussi quelque chose.

Je pense que pour que la réponse à apporter soit la plus pertinente possible, il faut que la question soit posée un petit peu en amont parce que les services n'ont pas toujours la réponse au moment de la commission, parce que les élus aussi, etc. Donc c'est simplement aussi de donner un petit peu de formalisme là-dessus, mais je pense qu'on peut assouplir tout cela. Un règlement intérieur est fait pour évoluer un petit peu donc, pas de sujet. Puis, il faudra – là, je me tourne vers les services, je les regarde – il faudra qu'on prépare cela pour une prochaine séance, que ce soit sous forme de modification du règlement intérieur ou que ce soit simplement en précisant la façon dont il doit être interprété.

Mais vous avez raison de pointer ce point. J'ai raison aussi de pointer le fait qu'il vaut mieux être, quand on voit les décisions qui sont parfois critiquées par le contrôle de la légalité, on se dit qu'il vaut mieux que tout cela soit le plus précis possible.

Cela dit, est-ce qu'il y a d'autres interventions concernant le compte administratif ? Il va falloir le mettre aux voix, je vais céder la parole à Mme NOTO pour la deuxième fois dans cette séance.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :**

- D'approuver l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen ;
- D'arrêter à la somme de 8 313 194,73 € le montant des dépenses restant à réaliser en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2017 et devant être reporté au budget de l'exercice 2018 ;
- D'arrêter à la somme de 5 363 650,96 € le montant des recettes restant à réaliser en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2017 et devant être reporté au budget de l'exercice 2018 ;

- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

#### **9. 2018-063 – Affectation du résultat**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : Pour ce qui concerne l'affectation du résultat, cela procède de la délibération précédente puisqu'il s'agit de transférer les chiffres qui vous ont été présentés entre le fonctionnement et l'investissement.

Donc, la clôture de l'exercice du compte administratif fait apparaître ou a fait apparaître un résultat de fonctionnement de 12 238 199,03 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 6 701 774,76 €.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de décider d'affecter le résultat de l'exercice précédent de la façon suivante :

- 6 701 774,76 € au compte 1 068 au titre des excédents de fonctionnement capitalisés ;
- 5 536 424,27 € au compte 002 pour le résultat de fonctionnement reporté.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- D'affecter le résultat de l'exercice précédent de la façon suivante :
  - o 6 701 774,76 € au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés)
  - o 5 536 424,27 € au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté)
- De dire que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription par décision modificative.

#### **10.2018-064 – Approbation du compte de gestion 2017 de l'Espace Pierre-Bachelet du budget annexe de la ville**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : De la même façon que pour le budget principal, il vous est proposé de constater la coïncidence entre les deux comptes. Il vous est proposé de délibérer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 du budget annexe l'Espace Pierre Bachelet par le comptable de la

ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vous avez le tableau récapitulatif des recettes et des dépenses et du résultat. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- Que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable de la Ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**11. 2018-065 – Approbation du compte administratif 2017 de l'Espace Pierre Bachelet, Budget annexe de la Ville**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : Les chiffres sont arrêtés de la manière suivante :

- en dépenses : 559 545,26 € ;
- en recettes : 740 945,35 € avec des recettes réelles d'exploitation de 554 482,64 €.

Ce qu'il faut dire à ce sujet est que nous connaissons une situation plus sereine mais je céderai la parole à M. MARC qui vous présentera un petit mieux l'activité de l'Espace Pierre Bachelet. On est dans un contexte plus favorable que celui qu'on a connu, je ne rappelle pas la question des attentats, de la baisse de fréquentation de toutes les salles de spectacle tous azimuts, mais on a vu un rétablissement. Je salue le travail qui est fait par les équipes de l'espace Pierre-Bachelet, il y avait eu encore une éclatante démonstration hier soir, mais je laisserai M. MARC développer ce sujet.

- des dépenses réelles d'exploitation pour 559 545,26 € ;
- des charges de personnels arrêtées à 229 024,50 € ;
- des frais de fonctionnement de la structure pour 330 520,76 € avec la répartition qui vous est présentée.

Du point de vue des recettes de fonctionnement, un excédent reporté et puis des produits de service pour 433 928,31 €.

Nous constatons à la clôture de l'exercice un excédent de 181 400,09 € qui a fait l'objet d'une reprise par anticipation lors du vote du budget primitif 2017.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le compte administratif au sens strict de l'Espace Pierre Bachelet, mais je cède la parole à M. MARC qui va nous parler de l'activité de l'Espace Pierre Bachelet, ce qui est le plus rigolo.

**M. MARC :** Hier soir, comme le disait M. le Maire, il y a eu la soirée Evasion donc 3 700 entrées, c'était une très belle soirée. Trois heures et quart de musique, beaucoup de gens qui ont découvert la salle. Cela fait partie des spectacles qui sont un peu différents.

Cette année, nous avons beaucoup développé les conventions et les salons, donc on a eu pas mal d'activités qui ont été différentes. Je pense au salon de l'automoto, la convention Légende Celtique des choses comme cela ou la convention de la Poste par exemple qui nous est arrivée et que l'équipe a faite lundi, c'est un devis qui est tombé la semaine dernière, ce qui prouve qu'en fin de compte, la politique qu'on a menée depuis le début de notre mandat était d'ouvrir sur des conventions, sur autre chose que de rester sur du spectacle. Cela porte ses fruits parce que nous restons quand même une grande salle en superficie avec l'Annexe aussi et des facilités de parkings. Les gens viennent de loin, on a quand même des gens qui viennent, nous réserver des salles pour des forums et d'autres plateaux pour plusieurs raisons : d'abord, la salle est très facile d'accès, on a un bon parking, on a beaucoup de facilité de travail. Comme c'est moderne, il est facile de charger et de décharger le matériel, de tourner facilement avec les camions, ce qui n'est pas toujours évident comme dans un théâtre, sans les citer mais la plupart du temps, les théâtres sont en centre ville et c'est toujours un peu problématique.

Cela marche et on a de nouvelles opérations qui sont arrivées comme la remise des diplômes de l'INSEAD qui sont habituellement des choses qui se faisaient au château de Fontainebleau ou à Bourron-Marlotte, au château de Bourron.

Naturellement, comme il arrive beaucoup d'étudiants, 700 ou 800 étudiants, c'est tout de suite 30 ou 40 cars donc à chaque fois, c'était difficile de se garer. Ils vont venir voir notre château qui va être notre parking, mais ce sera beaucoup plus facile pour les cars. Cela devrait bien se passer.

Nous restons dans cet esprit, plus naturellement des spectacles comme on a eus, le spectacle de cette année que ce soit des spectacles de théâtre comme « Edmond » ou des spectacles de musique comme Véronique SANSON.

**M. BATAIL :** Merci, M. MARC et merci pour le travail qui est fait là-bas, il faut saluer les équipes, je pense que c'est important. Cela va très vite, les équipes de l'EPB ne sont pas non plus très nombreux et pourtant, on voit qu'ils font tourner cet équipement avec brio.

Tu as mentionné la remise des diplômes de l'INSEAD, c'est sans doute un vrai boulot commercial qui a été fait parce que cela fait un moment qu'ils cherchaient à les accrocher – comme on dit – donc, je pense que là, cela veut dire qu'il y a des talents qui se sont exprimés aussi et félicitations parce que je pense que c'est très

significatif. Puis, à l'INSEAD, on brase du monde de tous azimuts, donc cela fait venir des gens d'horizons très différents, donc c'est évidemment bénéfique pour le site.

Retransmets-leur encore nos félicitations si cela n'a pas déjà été fait directement mais cela a déjà été fait directement donc, ce n'est pas grave, deux fois valent mieux qu'une.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

**M. LAOUITI :** Juste une petite remarque, j'ai cru comprendre qu'il y avait des lycéens du lycée Joliot-Curie qui préparaient un diplôme de sécurité civile, qui intervenaient souvent à l'EPB et je trouve cette initiative excellente, étant donné que cela fait travailler à la fois une salle municipale et un lycée local.

**M. BATAIL :** Je vous remercie de saluer cette initiative. Des fois, le fait d'avoir deux casquettes rend un petit peu service aussi. Il y a eu une démarche particulière qui a été effectuée, il y a eu aussi un travail qui a été effectué par M. SAUSSAC et Mme CHARRETIER auprès du conseil d'administration du lycée pour les inciter à trouver des synergies. Pas plus tard que ce midi, on déjeunait avec le proviseur, on a évoqué toutes les pistes qu'il pourrait y avoir. Il y a des domaines où c'est plus compliqué parce que dans les domaines plus techniques, par exemple de maintenance d'équipement électrique ou de travaux électriques et puis, il y a des sections aussi professionnelles, c'est un peu plus compliqué de pouvoir les faire travailler au sein de nos bâtiments par exemple, parce qu'il y a une notion de délai, parce qu'il y a une notion de marché public, etc. donc c'est un petit peu plus compliqué.

Néanmoins, avec ce qui est le SPIC, avec l'espace Pierre-Bachelet, il y a une belle opportunité et c'est très bien que cela fonctionne comme cela. Si cela peut contribuer à faire que des jeunes se confortent dans la voie qu'ils ont choisie, tant mieux, cela a au moins cette vertu. En tout cas, c'est un vrai beau partenariat.

**M. MARC :** Ils interviennent aussi sur toutes les salles Nino-Ferrer, il y a plein, la fête du terroir. En fin de compte, cette idée a été très bien parce que ces jeunes habitent pour beaucoup dans la région et à Dammarie, ils avaient des problèmes à trouver des stages et surtout avaient des problèmes pour se déplacer parce que quand on fait du spectacle, quand on rentre à une heure du matin, il n'y a plus beaucoup de train. Comme ce sont des jeunes et qu'ils n'ont pas de voiture, ils se retrouvaient en fin de compte à avoir des postes sur la ville de Dammarie. Très nombreux sont de Dammarie ou de très proches de Dammarie.

**M. BATAIL :** C'est un bon petit travail local, si on peut en trouver d'autres ou d'autres façons de faire, il ne faut pas hésiter à les proposer. Il y a aussi le lycée de la Rochette à côté qui a d'excellentes sections de bâtiment. Il y a vraiment des spécialités remarquables.

J'étais il y a très peu de temps un peu loin, en Italie, à Turin, on a visité un bâtiment qui est spectaculaire, ce sont les anciennes usines Fiat à Turin. Il y avait, à l'intérieur des travaux sur un bâtiment. Quand la personne a vu qu'on était un groupe de français, il nous a demandé d'où on venait, etc. c'était un gars qui avait fait sa scolarité à la Rochette. Il y a une vraie section très spécialisée sur ce qui est le montage des échafaudages, ils sont pratiquement les seuls en France à avoir une section de ce style. Evidemment, il y a des risques parce que pour monter un échafaudage et qu'on monte dessus, on peut tomber de très haut, donc ce n'est pas toujours très simple. C'est peut-être pour cela aussi qu'il n'y a pas tant de sections que cela dans cette discipline, mais en tout cas, il y a une vraie spécialisation. Puis, c'est une spécialisation qu'a reconnu la France entière.

Si on peut essayer de travailler un petit peu avec nos établissements de formation locaux, je trouve cela très bien, que ce soit sous forme de stage, d'ouverture, etc. je pense que c'est bien.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Il va falloir de nouveau que je m'éclipse.

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver le compte administratif 2017 ;
- De déclarer toutes les opérations de cet exercice définitivement closes.

### **12. 2018-066 – Décision modificative n° 2**

**M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional** : On ne modifie pas souvent quand même le budget puisqu'on en est à la décision modificative n° 2.

Vous êtes appelés à vous prononcer sur les mouvements budgétaires présentés en annexe et qui précèdent essentiellement de la reprise du résultat de fonctionnement et du solde de la section d'investissement de l'exercice 2017, l'intégration des reports 2017 et la rectification d'une erreur de saisie lors du budget primitif 2018 et le transfert de la somme de 4 728 € du compte 775 au compte 7337.

Afin d'équilibrer cette décision modificative, il est proposé de ramener l'emprunt prévisionnel de 15 614 798 € à 10 078 365,73 €. Vous avez le détail de cette décision modificative.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Non.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- De procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

**SECTION D' INVESTISSEMENT**

Dépenses :

Reports

202	820	Documents d'urbanisme	48 818,60
2031	020	frais d'études	209 573,84
2031	213	frais d'études	32 160,00
2031	251	frais d'études	43 000,00
2031	412	frais d'études	287,62
2031	414	frais d'études	11 088,00
2031	511	frais d'études	29 400,00
2031	814	frais d'études	20 070,00
2031	820	frais d'études	101 309,00
2031	822	frais d'études	29 754,60
2051	020	Concessions et droits similaires	49 240,08
2051	820	Concessions et droits similaires	1 470,00
2041632	822	subventions d'équipement versées	399 471,50
2113	823	immobilisations corporelles terrains aménagés	56 219,34
2116	026	Cimetières	25 418,47
2121	823	plantations d'arbres et d'arbustes	4 757,00
2128	823	Agencement et aménagements de terrains	8 163,36
21311	020	hôtel de ville	101 364,56
21311	830	hôtel de ville	106 233,24
21312	211	Ecoles Maternelles	24 120,00
21312	213	Classes Regroupées	237 522,65
21316	026	équipement des Cimetières	39 120,00
21318	020	Administration Générale De La Collectivité	35 895,21
21318	024	Fêtes Et Cérémonies	5 402,57
21318	112	Police Municipale	8 668,48
21318	251	autres bâtiments publics	87 277,07
21318	30	autres bâtiments publics	600,00
21318	311	autres bâtiments publics	900,00
21318	314	autres bâtiments publics	6 964,77
21318	322	autres bâtiments publics	4 500,00
21318	323	autres bâtiments publics	464,09
21318	324	autres bâtiments publics	8 482,12
21318	411	autres bâtiments publics	108 033,06
21318	413	autres bâtiments publics	198 301,01
21318	422	autres bâtiments publics	15 267,15
21318	520	autres bâtiments publics	1 200,00
21318	61	autres bâtiments publics	5 487,60
21318	64	autres bâtiments publics	84 222,22
21318	820	autres bâtiments publics	4 000,00
21318	823	autres bâtiments publics	124 818,67
2135	020	installations générales, agents aménagements des constructions	19 608,00
2151	822	Réseaux de voiries	735 441,50
2151	823	réseaux de voiries	108 105,82
21531	822	réseaux d'adduction d'eau	23 147,41
21534	814	Eclairage Public	130 962,99
21568	113	autres matériels et outillage d'incendie et de la défense civile	7 467,12
21568	822	autres matériels et outillage d'incendie et de la défense civile	27 908,20
21571	822	matériel roulant	30 000,00
21578	813	autres matériel et outillage de voirie	44 778,00
21578	822	autres matériel et outillage de voirie	41 640,00

2158	813	autres installations matériel et outillage techniques	1 221,84
2158	814	autres installations matériel et outillage techniques	5 144,70
2158	822	autres installations matériel et outillage techniques	44 230,45
2158	823	autres installations matériel et outillage techniques	1 147,55
2162	324	Fonds anciens des bibliothèques et des musées	949,20
2168	020	autres collections et œuvres d'art	3 671,58
217534	820	installations matériel et outillage réseaux d'électrifications	11 509,93
217534	822	installations matériel et outillage réseaux d'électrifications	11 166,00
2182	021	matériel de transport	8 700,00
2183	020	matériel de bureau et informatique	108 257,30
2183	212	matériel de bureau et informatique Ecoles Primaires	103 894,40
2183	30	matériel de bureau et informatique Services Culturels	9 276,38
2184	020	meubles Administration Générale De La Collectivité	6 898,94
2184	024	meubles Fêtes Et Cérémonies	6 050,45
2184	112	Meubles Police Municipale	3 835,06
2184	114	Meubles Autres Services De Protection Civile	612,00
2184	211	Meubles Ecoles Maternelles	7 918,37
2184	212	Meubles Ecoles Primaires	5 459,33
2184	413	Meubles piscine	6 615,31
2184	520	Meubles social	2 634,53
2184	64	Meubles petite enfance	9 365,84
2184	823	Meubles espaces verts	8 272,78
2185	823	Cheptel	793,70
2188	020	Autres Immobilisations Corporelles	32 623,57
2188	112	Autres Immobilisations Corporelles	6 725,40
2188	30	Autres Immobilisations Corporelles	3 190,50
2188	321	Autres Immobilisations Corporelles	34 446,00
2188	411	Autres Immobilisations Corporelles	15 871,13
2188	520	Autres Immobilisations Corporelles	49,00
2188	64	Autres Immobilisations Corporelles	2 561,55
2188	823	Autres Immobilisations Corporelles	1 421,20
2313	020	Immobilisation Corporelle En Cours	1 857 805,22
2313	024	Immobilisation Corporelle En Cours	26 083,57
2313	414	Immobilisation Corporelle En Cours	750 572,11
2313	520	Immobilisation Corporelle En Cours	2 700,00
2313	64	Immobilisation Corporelle En Cours	993 249,49
2313	820	Immobilisation Corporelle En Cours	148 119,52
2315	020	Installations Matériel Et Outillages Techniques	41 159,22
2315	413	Installations Matériel Et Outillages Techniques	47 076,60
2315	421	Installations Matériel Et Outillages Techniques	16 857,77
2315	520	Installations Matériel Et Outillages Techniques	35 562,17
2315	814	Installations Matériel Et Outillages Techniques	137 475,27
2315	822	Installations Matériel Et Outillages Techniques	306 477,79
2315	823	Installations Matériel Et Outillages Techniques	20 737,09
261	820	Titre De Participation	16 700,00

Mouvements Pour Ordre

001	01	Solde D'exécution De La Section D'investissement Reporté	3 752 230,99
-----	----	--	--------------

Recettes :

Reports

1321	020	Subvention Etat	290 000,00
1321	213	Subvention Etat	252 334,37
1321	411	Subvention Etat	25 973,60
1321	414	Subvention Etat	172 809,00
1321	64	Subvention Etat	85 840,96
1321	822	Subvention Etat	972 420,69
1321	823	Subvention Etat	52 000,00
1322	024	Subvention Région	68 736,84
1322	213	Subvention Région	19 261,00
1322	413	Subvention Région	40 931,00



1322	822	Subvention Région	37 006,80
1322	823	Subvention Région	3 069,00
1323	024	Subvention Département	20 097,00
1323	411	Subvention Département	148 000,00
1323	64	Subvention Département	250 000,00
1323	822	Subvention Département	126 291,00
13251	024	Subvention CAMVS	101 865,76
13251	822	Subvention CAMVS	617 013,94
1328	64	Autres Subventions	580 000,00
1641	01	Emprunts En Euros	1 500 000,00

Ajustements budgétaires

1068	01	Affectation du résultat	6 701 774,76
1641	01	Emprunts en Euros	- 5 536 424,27

Mouvements pour ordre

021		Virement de Section à Se01 V 01 Virement de section à section	5 536 424,27
-----	--	---	--------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses mouvements pour ordre

023	01	Virement de Section à Section	5 536 424,27
-----	----	-------------------------------	--------------

Recettes :

Ajustement budgétaire

775	024	Produits de cessions d'immobilisations	- 4 728,00
7337	024	Droit de stationnement	4 728 00

Mouvements pour ordre

002	01	Excédent de fonctionnement	5 536 424,27
-----	----	----------------------------	--------------

**13.2018-067 – Autorisation de recrutement de policiers municipaux intercommunaux par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : Vous avez un rapport d'ailleurs, je devrais vous le lire de manière plus exhaustive parce que c'est un sujet qui est un petit peu compliqué.

La Communauté d'Agglomération nous a sollicité, a sollicité l'ensemble des membres de son bureau pour savoir si elle pouvait procéder au recrutement de policiers, en tout cas de personnel destiné à sécuriser les transports en commun. S'agissant évidemment d'une compétence intercommunale, il s'agit dans ce cas de policiers qui relèvent de l'intercommunalité.

La réflexion qui a été immédiatement ou celle d'ailleurs d'un certain nombre de maires ou de personnes qui font partie du bureau, a été de dire premièrement, on constate quand même d'un point de vue statistique qu'en ce moment, il y a plutôt – alors, c'est peut-être conjoncturelle – une baisse des faits de délinquances dans les transports en commun. Donc, on pouvait se dire déjà là, il y avait un petit peu une source d'étonnement, de se dire : « Mais pourquoi traiter ce sujet d'emblée ? »

Je dois dire d'ailleurs qu'une partie du fait qu'il y ait moins de voies de fait ou de tout ce qu'on peut ou ce qu'on a pu constater aussi dans les bus, cela tient au fait qu'il a été clairement ou moins clairement exprimé aux agents de Transdev de ne pas monter au créneau en cas de constatation, de non-paiement ou un non-

validation des tickets et surtout, d'essayer de maintenir le bus dans un état calme. Je pense que cela fait partie d'une stratégie. Donc, certains se sont étonnés qu'on puisse et c'était sans doute une stratégie assez raisonnable, puisque cela a conduit à la baisse des faits de délinquance constatés, puisque très souvent, des altercations ou en tout cas un début d'altercation entre le chauffeur et un passager, cela dégénère assez vite et souvent, cela conduit à des incidents parfois majeurs, puisqu'il y a eu des demandes d'exercice du droit de retrait qui ont été effectuées au fil des incidents qui ont été constatés.

Je pense qu'il y a là une manière un petit peu d'assurer de la gestion de personnel, en cocouant aussi les personnels de Transdev et en leur montrant que peut-être, c'est une manière d'intervenir et de les soutenir, mais qu'il n'y a peut-être pas non plus une réalité, en tout cas, la nécessité qui est peut-être exprimée.

Cela dit, une fois qu'on a dit cela, on ne peut pas non plus considérer que tout va bien dans le domaine de la sécurité, je crois que c'est quand même quelque chose qu'on peut partager de manière assez unanime autour de la table. La proposition que nous fait la Communauté d'Agglomération qui, d'ailleurs, n'est assortie d'aucune convention précise parce qu'on nous demande de croire en la matière, on nous demande notre avis parce qu'il faut donner notre avis. Je dois dire que ce n'est pas forcément non plus quelque chose de simple à décider au vu des seuls éléments qui nous sont fournis.

L'approche qui a été la mienne, vous savez que je n'hésite pas à dire autour de la table du bureau de la Communauté d'Agglomération ou du Conseil de la Communauté d'Agglomération ce qui me plaît ou ce qui ne me plaît pas, je n'ai pas l'habitude de me cacher derrière mon petit doigt. Là, je dois dire que je suis un petit peu partagé parce que même si ce n'est pas le bon dispositif qui est choisi, ne pas choisir d'aller un peu vers la mutualisation de certains moyens en termes de police, en tout cas de police municipale, cela me semble aller un petit peu à rebours de ce qui doit être fait. Je pense qu'à un moment donné, il faudra bien qu'on mette soit des moyens en commun et d'ailleurs, cela aurait pu être une façon de faire, de choisir de dire : « La Communauté d'Agglomération peut choisir de s'impliquer dans la sécurité. » Dire par exemple, dans le cadre d'une collaboration avec la police nationale : « Nous souhaitons mettre à disposition un certain nombre de matériels ou de cofinancer un certain nombre d'équipements. » Cela aurait pu se traduire de cette façon. C'est par exemple quelque chose que nous avons pratiqué il y a fort longtemps à Dammarie-Lès-Lys, du temps où le commissariat était situé là où il était avant – en haut de la rue Barbusse – où on avait coéquipé, enfin, on avait financé ou cofinancé certains équipements, en particulier équipements informatiques pour le commissariat, sous forme d'une convention ad hoc qui avait été mise en place.

Je propose au Conseil municipal d'adopter cette décision. Vous avez bien senti que je ne suis que moyennement convaincu quant à l'efficacité à produire, ne

serait-ce parce qu'on part de quelque chose qui est assez mal analysée à mon sens ou en tout cas, qui n'a pas été complètement analysée et sur lequel on n'a pas beaucoup de reculs pour se prononcer, pour lequel on n'a pas une convention en bonne et due forme qui nous est proposée, surtout les modalités d'examen de ce qui se passera dans le futur et de la façon dont on contrôlera tout cela.

Donc, on a proposé d'assortir le vote favorable à un certain nombre de réserves qui sont exprimés dans ladite convention, mais on peut tout à fait débattre de ces choses, on est là pour cela. Vous avez des avis que vous pouvez formuler les uns et les autres si vous souhaitez les formuler.

Donc, la parole est ouverte. M. CHABALIER que j'ai vu demander le premier, puisqu'ensuite il y a M. LAOUITI.

**M. CHABALIER :** J'ai rencontré un chauffeur de bus, il m'a dit qu'il n'avait pas été contacté sur ce projet. Je suis un petit peu d'accord avec vous aussi, le maintien de l'ordre est quelque chose de très fin, avant de prendre des décisions si lourdes, je pense qu'il faut un diagnostic un peu plus approfondi.

On ne part pas de rien en matière de lutte contre l'insécurité. Je rappellerai que dans les bus, il y a quand même un système de vidéoprotection qui doit empêcher les certains indéliçats à passer à l'acte, il y a quand même une société interne de protection. On m'a dit en commission qu'ils n'avaient pas l'autorité publique, la force de loi, mais j'ai regardé quand même parce que j'ai fait mon enquête, ils ont quand même des menottes, ce n'est pas rien des menottes. Lorsqu'on les met, j'ai vu une fois ce qu'ils ont mis des menottes à un usager, c'est une privation de liberté. Donc, même s'ils n'ont pas de pouvoir de police, ils ont quand même des choses.

Ils ont aussi une équipe de contrôleurs qui est très, très étoffée, donc, je ne vois pas pourquoi toutes ces choses ne suffisent pas à maintenir la sécurité dans les bus. Je prends pratiquement quatre fois par jour le bus, il ne se passe pas grand-chose à part les jets de pierre sur les bus. En effet, je trouve cela très impressionnant un jet de pierre sur un bus, mais là, la police d'agglomération ne pourra rien faire.

Enfin, M. le Maire, pour vous rassurer, je tiens à vous dire que l'on votera contre, mais en total accord avec M. BENOIST.

**M. BATAIL :** Je ne doutais pas que si l'un d'entre vous avait un avis et que vous vous étiez concertés, que vous aviez un avis commun. Je partage tout ce que vous me dites là, c'est-à-dire qu'autant, je pense qu'il y a des choses à faire en termes de sécurité et de mise à disposition de moyens, voire de personnel ou d'organisation meilleure des personnels de police entre les différentes polices municipales par exemple, il y a des pistes qui ont été évoquées. On a des fois des grosses manifestations dans lesquelles il pourrait être utile de faire appel à des forces de police complémentaires qui sont moins mobilisées ce jour-là sur d'autres territoires. Il y a tout un champ des possibles.

Il y avait d'ailleurs deux voies qui pouvaient être suivies parce qu'il y a quand même un corollaire également à cela et cela gêne un certain nombre de nos collègues maires, c'est que le fait – ne me demandez pas pourquoi, mais telle semble être la loi – le fait d'avoir une police intercommunale des transports interdit ensuite d'avoir des collaborations entre les différentes communes en matière de sécurité, ce qui ne manque pas de sel.

Je pense que là-dedans, il y a des affaires qui concernent les gestionnaires de certaines polices municipales, il ne faut pas donner de nom, mais qu'ils se sont posé la question. Cela dit, je pense qu'il serait... je ne sais pas comment cela pourrait être interprété d'ailleurs mais le fait de dire au fond : « Je vote contre quelque chose qui même en rapport coûte efficacité, me semble médiocre d'emblée » on n'a pas été dans ce sens, parce qu'on a aussi de temps en temps des gens qui se plaignent d'échauffourées dans les bus.

Je partage votre analyse, ce n'est pas le fait majeur des difficultés de sécurité que peuvent connaître un certain nombre d'habitants de notre communauté d'agglomération, il y a bien d'autres endroits, il y a bien d'autres lieux où il se passe des choses, sur lesquelles il faudrait autrement intervenir. Voilà ce que je peux dire, donc autrement dit, on propose de voter pour, mais on n'en pense pas moins.

**M. LAOUITI :** Je partage tout ce qui a été dit par M. CHABALIER. A la fois, on a assez de contrôleurs et on a un service de sécurité interne à Transdev. Je voulais juste rajouter que j'ai l'impression que cette création de police des transports sera surtout utile pour la ville de Melun, parce que lorsqu'on regarde les faits divers, la majorité des actions, c'est soit au quartier de Montaigu, soit au Mezereaux ou à L'Almont. On est encore victime – entre guillemets – de cette agglomération qui travaille pour la ville de Melun.

Je voulais vous poser une question, est-ce que la police municipale, est-ce que les communes, de manière unilatérale, ne pouvaient pas signer une convention avec la société Transdev pour que les policiers municipaux interviennent dans les bus ?

**M. BATAIL :** Bien sûr et d'ailleurs, c'est ce qui a été le cas pendant les deux dernières années, les policiers municipaux et les policiers nationaux sont autorisés à monter dans les bus. Ensuite, il y a des problèmes de domanialité, d'intervention et d'interventions sous contrôle de l'autorité puisque c'est le maire qui est dépositaire de l'autorité en matière de police judiciaire.

Il y a ces questions qui peuvent être compliquées, il va y avoir des problèmes techniques parce que j'imagine la situation du délinquant qui sera pris par ladite police et qui sera pris juste à la frontière entre Dammarie-Lès-Lys et Melun ou vice-versa d'ailleurs.

*[Intervention hors micro]*

**M. BATAIL :** Non, il n'y a pas de pont donc là, on ne craint rien, il n'y aura pas de complexité. D'ailleurs, plutôt suivant ce que vous avez dit entre Melun et Dammarie-Lès-Lys, tout cela va être compliqué.

**M. LAOUITI :** C'est surtout que politiquement, c'est vendeur de faire une police de sécurité des transports, autant, on va faire une police de sécurité des poubelles. Donc, policier de sécurité de...

**Mme PAGES :** Cela serait utile.

**M. LAOUITI :** C'est vrai que ce n'est pas politiquement vendeur de voter contre, mais là franchement, excusez-moi l'expression, mais c'est du foutage de gueule.

**M. BATAIL :** Je suis désolé de répercuter du foutage de gueule. Je n'ai même pas l'impression de chercher à me...

**M. LAOUITI :** Je m'exprime comme cela parce que je suis un peu fatigué, cela fait trois nuits que je n'ai pas dormi mais.... le bébé est né.

**M. BATAIL :** Félicitations. On félicite toujours le père quand on l'a devant nous et on félicite la mère lorsqu'on la voit.

J'ai bien entendu ce qui m'a été dit, ce sont plutôt des arguments aussi que j'aurais pu développer.

**M. BENOIST :** Juste une question subsidiaire, l'agglomération melunaise rentre dans le cadre de la contractualisation ou pas ?

**M. BATAIL :** La contractualisation au sens de ce dont vous parliez précédent ?

**M. BENOIST :** Sur le fonctionnement, oui.

**M. BATAIL :** Du point de vue des dépenses, oui, je pense puisque communauté d'agglomération de 120 000 habitants, etc.

**M. BENOIST :** Parce que cela n'a pas été budgété encore sur 2018.

**M. BATAIL :** Non. En tous les cas, c'est la première fois qu'on en entendait parler, donc à moins qu'il y ait eu une ligne budgétaire qui ait porté cela et que personne n'ait vu, mais...

**M. BENOIST :** Non, parce qu'il pourrait y avoir une surprise aussi sur le dépassement de l'augmentation du budget de fonctionnement.

**M. BATAIL :** Possible, c'est effectivement une remarque qui méritera d'être soulevée en son temps. Cela coûte 350 000 € par an, je ne l'avais pas dit, mais cela va mieux en le disant.

Ecoutez, il me paraît difficile de ne pas voter quelque chose qui va quelque part dans le sens de la mise en place et peut-être aussi à terme, une première forme

de collaboration et que peut-être il y en aura d'autres un jour, je ne sais pas, j'ai expliqué qu'il pouvait y avoir d'autres pistes et d'autres chemins à prendre.

Avec toutes les réserves que j'exprimerai aussi le jour du conseil communautaire, je pense néanmoins qu'il vaut mieux adopter avec les termes que nous avons là, c'est-à-dire, un certain nombre de réserves qui concernent à la fois la convention elle-même, la façon dont elle sera suivie et ce que ce sera réellement, je pense qu'il faut payer pour voir.

**M. LAOUITI :** [*Intervention hors micro*] La société de sécurité restera ou ? La société de sécurité qui intervient ?

**M. BATAIL :** Je pense que c'est un dispositif supplémentaire. Cela se rajoute puisque la société de sécurité intervient pour la société Transdev à l'intérieur de son contrat.

**M. LAOUITI :** [*Intervention hors micro*] Il y a plus d'agents que de personnes à sécuriser.

**M. BATAIL :** Ecoutez, je pense que tout le monde a pu s'exprimer pour les réserves.

De toute façon, on retracera tout cela et il y a un certain nombre de maires qui souhaiteront s'exprimer là-dessus, puisque pour avoir pu échanger avec certains, il y en a quand même un certain nombre qui ont émis des réserves, mais ce qui ne les a pas empêché pour autant de dire : « Allons-y et voyons ce que cela donne. »

On considère que ce sujet est traité avec les réserves exposées.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A 27 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION :**

- D'autoriser la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine à recruter des policiers municipaux intercommunaux ;
- De permettre à la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine de consacrer ces derniers exclusivement à la sécurité des transports publics de voyageurs, de leurs sites dédiés et de leurs équipements et ce, au profit du territoire communautaire et de créer un Service de police intercommunale des transports.

#### **14. 2018-069 – Modification du taux de vacation des agents vacataires**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional :** En date du 13 septembre 2012, nous avons fixé des taux horaires des vacataires pour l'accueil périscolaire, extrascolaire ainsi que l'accompagnement éducatif selon les taux suivants :

- accueil périscolaire : taux du SMIC en vigueur ;
- accueil extrascolaire : 11,54 € ;
- accompagnement éducatif : 16,77 € ;
- il y avait le tarif pour les référents, que ce soit élémentaire ou maternel.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de réviser les rémunérations suivant le tableau qui vous est présenté, c'est-à-dire de passer à 12,69 €, 18,45 € et 45,08 € pour un référent élémentaire et 23,65 € pour un référent maternel.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- De fixer les taux horaires des vacataires selon les taux d'accueil périscolaire, d'accueil extrascolaire et d'accompagnement éducatif,
- De verser une indemnité mensuelle de 45,08 € brut pour un référent élémentaire et 23,65 € brut pour un référent maternelle.

**15.2018-070 – Modification du tableau des effectifs**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : C'est un sujet qui est traité régulièrement mais là, qui présente des particularités puisque nous avons pu consentir à un certain nombre de promotions pour les agents et d'ailleurs, sur un nombre plus important que ce qui a été fait par le passé, donc, nous avons souhaité nous inscrire dans une logique de progression des carrières. C'est quelque chose qui a été apprécié aussi par les agents.

Nous vous proposons, à la fois pour permettre aux agents promus de bénéficier de leurs avancements en grade ou en promotion, de procéder aux modifications suivantes : de créer au tableau quatre adjoints administratifs, etc. ; de créer les emplois permanents à temps complet d'assistante à la vie associative au grade d'adjoint administratif, d'agent logistique, au service des fêtes, des manifestations culturelles, etc. et de créer au tableau des effectifs les postes budgétaires nécessaires à l'avancement ou promotion des agents avec une nouvelle liste.

Je me réjouis qu'on ait pu procéder à l'ensemble de ces promotions. Bien sûr, on peut toujours dire qu'il pourrait y en avoir plus, mais il y en aura d'autres les années suivantes. Nous avons été là sur une nette progression de ces chiffres en termes de promotion, par rapport à ce qui a été proposé les années précédentes.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- De créer les emplois permanents à temps complet d'assistante à la vie associative au grade d'adjoint administratif, d'agent logistique au service des fêtes et manifestations culturelles au grade d'adjoint technique, de gardien d'école au grade d'adjoint technique qui pourront être pourvu par des agents contractuels dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les candidats devant justifier d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classée au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions des membres du cadre d'emploi. La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération correspondant au grade de recrutement ;
- De créer au tableau des effectifs les postes budgétaires nécessaires à l'avancement ou promotion des agents, à savoir :
  - o 4 adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe
  - o 1 agent de maîtrise principal
  - o 4 agents de maîtrise
  - o 10 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe
  - o 1 éducateur de jeunes enfants
  - o 1 auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - o 3 ATSEMS principale de 1<sup>ère</sup> classe
  - o 1 agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**16.2018-072 – Modification du temps de travail des agents de la ferme pédagogique**

**M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional :** Je ne reviens pas sur l'agrément qui a fréquenté la ferme pédagogique, c'est un bel établissement, on a évoqué aussi ce qui y a été fait, donc, l'espace pédagogique qui a été créé également, puis l'agrément qu'il y a à être dans ce parc.

J'y étais dimanche en particulier puisqu'il y avait un concert de l'harmonie, on peut se dire que ce sont vraiment des beaux endroits à différents titres bien sûr, titre de la ferme enfantine, titre du parc qui est bien entretenu. Il y a des espaces



qui peuvent être dédiés à certaines activités. Je remercie une nouvelle fois les élus qui savent s'en occuper et qui s'en occupent avec talent.

Elle est ouverte 7j/7 selon deux cycles d'horaire en fonction des saisons été et hiver. La présence de personnel pendant ces horaires d'ouverture s'avère indispensable pour répondre au besoin de surveillance et d'entretien du site. Nous avons consulté les agents, consulté les instances paritaires et un aménagement du temps de travail des agents va être mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

L'aménagement proposé est une annualisation du temps de travail sur la base de 1 607 heures selon les modalités suivantes, qui sont précisées dans les tableaux. Evidemment, il faut aussi permettre aux agents de se reposer et de disposer de weekend. Donc, pour un weekend travaillé, il y a un weekend de trois jours et un weekend de deux jours, puisque la particularité d'une ferme est qu'il y a des animaux et que les animaux mangent tous les jours. Donc, il y a forcément des permanences à instituer.

C'est aussi un travail qui a été fait dans les différents services, de manière parfois plus simple pour certains services, je pense en particulier à tout ce qui touche au bureau ou au fonctionnement administratif, là, il y a des tâches très particulières. Donc, il a fallu un petit peu plus de temps pour mettre cela au point.

Il y a un temps également pour l'animateur qui, lui, relève d'un statut un petit peu différent puisqu'il a la fonction de s'occuper directement des animaux et donc, il y a un cycle de travail différent qui est proposé. Tout cela, je vous l'ai dit, a été discuté avec les principaux intéressés et dans le cadre des instances paritaires.

Y a-t-il des questions ou des demandes de paroles ?

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- De modifier le temps de travail des agents de la ferme pédagogique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 selon les modalités suivantes :
  - o Les soigneurs : 2 cycles de travail définis comme suit :

	Ouverture public		Amplitude présentielle		Tps de travail jour/agent	
	semaine	Week-end	semaine	Week-end	semaine	Week-end
<b>été</b>	8h45-19h	10h-19h	8h45-19h30	9h30-19h30	8	8
<b>hiver</b>	8h45-17h	10h-17h	8h45-17h30	9h30-17h30	7	7

- L'animateur : 35h hebdomadaires définis comme suit :  
8h30 12h00 et 13h30 17h00 du lundi au vendredi.

**17. 2018-074 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer différents dossiers d'application du droit des sols**

**M. François BLANCHON, Adjoint au Maire** : Il s'agit d'autorisations qui vont être données à M. le Maire pour le Conseil municipal afin de déposer des dossiers d'application du droit des sols puisqu'il faut, à chaque fois que nous avons des dossiers, donner une autorisation spéciale au Maire.

Les deux dossiers en question sont le dossier du réfectoire François de Tesson qui va être entièrement reconstruit, être mis aux normes avec deux salles qui seront très fonctionnelles. Les plans sont quasiment arrêtés aujourd'hui, c'est un bâtiment qui va être extrêmement efficace, qui ensuite donnera lieu à la démolition de deux bâtiments qui sont des modulaires dans la cour de François de Tesson qui n'auront plus lieu d'exister, eu égard à l'arrivée de ce nouveau réfectoire.

Le deuxième dossier droit des sols pour lequel je vous demande d'autoriser le Maire est le fait que nous ayons besoin d'un permis d'aménager à soumettre à l'architecte des bâtiments de France, dans le cadre des travaux que nous allons démarrer en 2019 pour la restructuration et la redynamisation du centre-ville, notamment par la construction de la première tranche qui sera la voie qu'on appellera voie du Colonel-Beltrame qui sera juste derrière la mairie. On est obligé de transmettre un dossier à l'architecte des bâtiments de France qui – dans son immense sagesse – saura critiquer le projet en fonction de sa vision du projet.

Nous vous demandons d'autoriser M. le Maire, ou tout adjoint dûment autorisé par délégation, à déposer et à signer pour le compte de la commune des axes d'application des droits du sol, à savoir le permis de démolir, le permis de construire et le permis d'aménager pour ces deux projets.

Je vous remercie.

**M. BATAIL** : Merci, M. BLANCHON. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ? M. LAOUITI.

**M. LAOUITI** : C'est un sujet annexe, mais étant un ancien représentant des parents d'élève du groupe scolaire Coty et actuellement de Tesson, je souhaite passer un message à Mme ZINEDDAINE-RHAÏTI pour la remercier de l'évolution de l'inscription à la cantine, fait par plusieurs parents d'élève.

**Mme ZINEDDAINE-RHAITI** : On fait, on défait, il y a eu les rythmes scolaires, le retour à la semaine des quatre jours. C'est un temps considérable et une énergie considérable qu'ont déployés les services pour retravailler sur la nouvelle semaine des quatre jours et préparer la rentrée prochaine, donc, j'en profite pour remercier les services qui ont longuement travaillé et qui ont profité du retour de la semaine à quatre jours et des changements qui vont intervenir à la rentrée pour revoir les modalités d'inscription à la cantine. Merci.

**M. BATAIL** : Nous acceptons vos remerciements, M. LAOUITI, ils nous vont droit au cœur. Je m'associe à Mme ZINEDDAINE-RHAITI aux remerciements vers les services. C'est vrai que quand on regarde cela comme cela et peut-être aussi des fois, du côté des parents, quatre jours, quatre jours et demi et tout cela... mais cela représente vraiment une moulinette, dans votre sens pour organiser tout cela, considérable. Puisqu'en même temps, on en a profité pour essayer d'améliorer certaines choses, on peut se dire qu'il y a quelque chose où malheur est bon.

Y a t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Non.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint dûment autorisé par délégation à déposer et à signer, pour le compte de la commune, les actes d'application du droit des sols.

#### **18. 2018-075 – Taxe locale sur la publicité extérieure - Actualisation des tarifs**

**Mme Joëlle NOTO, Adjointe au Maire** : C'est un sujet qui fait un petit peu corps avec le règlement local de publicité. J'en profite pour vous dire également que ce règlement local de publicité a été accepté lors de notre rendez-vous en commission en préfecture. C'est une bonne nouvelle, la société qui a travaillé a vraiment fait un excellent travail et au bout d'un certain nombre de réunions et puis de concertation avec vous les élus mais aussi avec les commerçants, cela était bien sûr une belle récompense que de se le voir une acceptation à l'issue.

Là, il s'agit donc de la taxe locale sur la publicité extérieure et tout simplement d'une actualisation des tarifs. En effet, nous faisons partie des gens qui avaient des tarifs très faibles, donc on les a légèrement augmenté. Je vais aller directement un peu plus bas à la tarification qui concerne la publicité sur les préenseignes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous pouvez le lire, je ne vais peut-être pas vous faire une lecture comme cela, à moins que.

Le tarif en vigueur à Dammarie au 1<sup>er</sup> janvier était de 20,60 €, il passera à 20,80 € en 2019.

Puis sur la deuxième page, on parlera du numérique et on parle d'ailleurs tout de suite du numérique parce qu'on aura bientôt un peu plus d'enseignes à traiter de ce style-là ; donc il faudra être bienveillant bien sûr sur la qualité, sur la dimension et là, on parle uniquement aujourd'hui de l'augmentation 61,80 € actuellement, il passera à 62,40 € en 2019.

Pour les préenseignes supérieures à 1,50 m<sup>2</sup>, l'augmentation passera de 20,60 € à 20,80 € ; on peut juger, c'est vraiment très minime au niveau de l'augmentation et pour les préenseignes inférieures à 1,50 m<sup>2</sup>, elle passera de 20,60 € de la même façon à 20,80 €.

Ce qu'il faut savoir c'est que quand on fait un constat sur tout ce qui est règlement local de publicité, on s'aperçoit en fait que les enseignes sont de dimension relativement traditionnelle et très peu taxées et c'est uniquement pour les grandes surfaces que nous avons tout près de chez nous que l'augmentation est sensible, un petit peu plus importante. Voilà.

**M. BATAIL** : Merci Joëlle.

Y a-t-il de questions ou des demandes d'intervention ? Oui, M. BENOIST.

**M. BENOIST** : Oui. Vu l'augmentation exponentielle des tarifs, on aura sûrement l'an prochain à voter le même type de délibération, non ?

**M. BATAIL** : Exponentielle, je...

**Mme NOTO** : C'est sur quatre ans en fait.

**M. BATAIL** : Je ne suis pas sûr que l'on suive la même table logarithmique.

**Mme NOTO** : Non, sur quatre ans. Il a fallu quatre ans pour rattraper le retard.

**M. BATAIL** : Donc voilà mais c'est une remarque frappée au point du bons sens, M. BENOIST.

Donc y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie de cette unanimité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- la délibération du conseil municipal n°2017-057 en date du 22 juin 2017 fixant les précédents tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est abrogée à compter du 31 décembre 2018 ;

- les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) sont applicables et fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Publicité	Tarif 2019 par m <sup>2</sup>	Enseignes	Tarif 2019 par m <sup>2</sup>
Publicité non numérique	20, 80 €	≤ 12 m <sup>2</sup> hors scellé au sol	exonération
Publicité numérique	62, 40 €	7 < S ≤ 12 m <sup>2</sup> scellées au sol	8 €
Préenseigne supérieure à 1,5m <sup>2</sup>	20, 80 €	12 < S ≤ 50 m <sup>2</sup>	16 €
Préenseigne inférieure à 1,5m <sup>2</sup>	20, 80 €	S > 50 m <sup>2</sup>	32 €

- La taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle à la commune avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année d'imposition pour les dispositifs existant au 1<sup>er</sup> janvier et dans les deux mois à compter de leur installation ou de leur suppression.

Le recouvrement de la taxe est opéré par les soins de l'administration de la commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'imposition et s'effectue au fil de l'eau à savoir au 1<sup>er</sup> septembre pour les dispositifs existants au 1<sup>er</sup> janvier et à réception pour les autres déclarations effectuées notamment du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 29 février de l'année N+1.

#### **19. 2018-076 – Convention pour l'aménagement d'une voie verte et d'une piste cyclable, rue des Charbonniers, avec la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS)**

**M. Paulo PAIXAO, Adjoint au Maire** : La CAMVS poursuit son programme d'aménagement du réseau cyclable sur l'agglomération, donc on a la chance.

Elle se propose de nous réaliser une piste cyclable sur la rue des Charbonniers, permettant de desservir nos complexes sportifs entre autres. Ces travaux sont entièrement pris en charge par la CAMVS à hauteur de 150 000 €. La ville se doit donc de signer cette convention et de respecter les modalités qui sont inscrites comme pour toutes les pistes cyclables que l'on a pu réaliser ces derniers temps.

Cette convention est établie pour une durée de dix ans. Elle serait renouvelable à la date d'anniversaire pour la même durée par expresse reconduction.

Le Conseil municipal est donc appelé à autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention relative à cet aménagement avec la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine, ainsi que tous les documents s'y rapportant, notamment ses avenants éventuels.

Merci.

**M. BATAIL** : Merci Paulo. On augmente petit à petit les mètres ou les kilomètres qui sont traités de manière cyclable. On ne va pas avoir une réflexion puisqu'elle est déjà à peu près menée mais sur les raccordements aussi de tous ces tronçons et puis sans doute l'élaboration en collaboration avec la

Communauté d'Agglomération d'un schéma avec les principales pistes qui sont à suivre quand on veut se déplacer en vélo, enfin souvent les gens trouvent les itinéraires et se les organisent eux-mêmes mais des fois, quand on arrive, cela donne un petit peu un schéma, un canevas, quand on veut se déplacer en vélo, d'autant que maintenant il y a des vélos qui se déplacent vite, les vélos électriques, donc il faut connaître son chemin, il faut le prévoir à l'avance. Il y a de plus en plus d'adeptes du vélo électrique autour de cette table parmi les conseillers municipaux, les adjoints. Moi, je ne peux que m'en féliciter ; un peu moins les services mais enfin il y a des vélos et petit à petit, cela se développe mais c'est bon.

*Hors micro*

**M. BATTAIL** : Ils sont dopés à l'électricité.

Donc, est-ce qu'il y a des votes contre cette piste cyclable ? Non ?

**M. BENOIST** : Oui, en commission, il avait été relevé alors même s'il y a un caractère obligatoire mais le côté dangereux de la piste cyclable rue Rousseau Vaudran puisque, effectivement, quand une voiture passe de contresens, c'est sport, c'est très sport. Voilà.

Egalement, comme vous le disiez sur le comment raccorder les différentes pistes cyclables, voir aussi un aménagement sur la rue Joliot-Curie, voir si c'était envisageable

**M. BATTAIL** : Vous avez raison. Alors sur la rue Rousseau-Vaudran, il y a aussi un sujet qui est la vitesse, donc il y avait la question de stationnement aussi qu'il fallait préserver un petit peu. Cela conduit effectivement à une situation plus compliquée qu'à d'autres endroits. Ce qu'il faut dire aux gens c'est vraiment il faut aller doucement avant cette voie ; c'est une petite rue et voilà, mais...

*Brouhaha*

**M. BATTAIL** : En tout cas, on a entendu ces remarques-là et je pense vraiment qu'il faut s'occuper à relier le réseau et je pars aussi du principe que plus il y aura de personnes qui roulent à vélo, plus ce sera respecté. Alors vous me direz : c'est un peu compliqué de les mettre en première ligne mais quand même, dans les secteurs qui sont à 30 avec des voies à contresens ou des choses comme cela, on est toujours surpris de l'attention que prêtent les conducteurs aussi à ce moment-là. C'est vrai que quand il y a un obstacle qui existe pour eux au sens d'un véhicule qui est stationné, souvent le conducteur a le mauvais réflexe, c'est-à-dire que plutôt que de ralentir, voire de s'arrêter, il a plutôt tendance à accélérer pour essayer de franchir l'obstacle et si à ce moment-là le vélo, lui, a un peu le même réflexe, c'est vrai que cela est compliqué ; mais c'est aussi une question de discipline collective mais on va regarder tout cela.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie de cette unanimité pour la piste cyclable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer avec la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine la convention relative à ces nouveaux aménagements cyclables, ainsi que tous les documents s'y rapportant, notamment ses avenants éventuels,
- d'inscrire les dépenses relatives à l'entretien général de la voie verte et de la piste cyclable au budget communal,

**M. BATTAIL :** On n'a pas reçu de questions diverses ; j'avais prévu de discuter avec vous mais le sujet a déjà été abordé un autre moment, de ce qui était le règlement intérieur, les remplacements dans les commissions. En tout cas, on va vous faire une proposition, j'espère, au prochain Conseil municipal pour que tout cela soit le plus simple possible. Voilà.

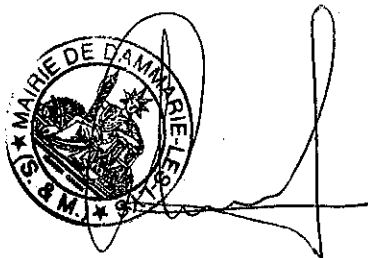
En tout cas, merci de cette remarque.

Bonne soirée à toutes et à tous.

*La séance est levée à 20h44.*

Le Maire-Conseiller Régional

**Gilles BATTAIL**



Le Secrétaire de Séance

**Françoise PERREAU**

